

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 448

13 mai 2005

SOMMAIRE

Altona Van Rietberg S.A., Luxembourg	21458	International Finance & Developing Soparfi S.A., Luxembourg	21504
AMB Gebäude 556, S.à r.l., Luxembourg	21485	Inversiones Viso S.A., Luxembourg	21500
Amalto S.A.H., Luxembourg	21500	Itaú Europa Luxembourg Advisory Holding Company S.A., Luxembourg	21498
Antinori International S.A., Luxembourg	21504	Itaú Europa Luxembourg, Sicav, Luxembourg	21487
Argor Engineering S.A., Luxembourg	21486	JEB Consulting & Investment S.A., Luxembourg	21484
Argor Engineering S.A., Luxembourg	21487	Kevlar S.A., Luxembourg	21498
Avalon Online Distribution S.A., Luxembourg	21488	Kevlar S.A., Luxembourg	21499
Barfield International S.A., Luxembourg	21503	LEE, S.à r.l., Junglinster	21467
Capinet S.A., Luxembourg	21503	Lion-Intergestion, Sicav, Luxembourg	21484
(La) Capite S.A., Luxembourg	21501	Lion-Interinvest, Sicav, Luxembourg	21498
(La) Capite S.A., Luxembourg	21503	Lionsbridge Estates S.A., Luxembourg	21475
CBM Investment S.A., Luxembourg	21487	Lionsbridge Estates S.A., Luxembourg	21476
Clubinvest, S.à r.l., Luxembourg	21499	LO Euro Choice (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	21464
Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A., Luxembourg	21499	LO Euro Choice (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	21467
Deutsche Funding Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	21502	MSD Ireland (Holdings) S.A., Luxembourg	21477
(La) Distribution Automobile, S.à r.l., Luxembourg	21484	MSD Ireland (Holdings) S.A., Luxembourg	21480
DSK Systems S.A., Luxembourg	21500	Nebozzo, S.à r.l., Luxembourg	21458
Epervier S.A.	21499	Nebozzo, S.à r.l., Luxembourg	21462
Euroambulance, S.à r.l., Contern	21481	Obeche S.A.H., Luxembourg	21501
Euroambulance, S.à r.l., Contern	21482	One World Technologies, S.à r.l., Luxembourg	21488
Flying Passion S.A., Luxembourg	21462	Owl Tech Holding S.A.	21501
Flying Passion S.A., Luxembourg	21463	Oxymore S.A., Luxembourg	21480
GL Land S.A., Luxembourg	21503	Pauillac S.A.H., Luxembourg	21497
GMI - Conseils en Valeurs Mobilières Internationales S.A., Luxembourg	21467	Pharaoh S.A., Luxembourg	21483
GMI - Conseils en Valeurs Mobilières Internationales S.A., Luxembourg	21468	Pharaoh S.A., Luxembourg	21484
Godprom, S.à r.l., Bridel	21486	Pink, S.à r.l., Luxembourg	21501
Godprom, S.à r.l., Bridel	21486	Roper Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	21469
Goldman & Company Holding S.A., Luxembourg	21502	Roper Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	21475
H & S Promotions, S.à r.l., Rodange	21485	Secher Exploitation S.A., Junglinster	21477
Harmony International, S.à r.l., Münsbach	21497	Sercorp S.A., Luxembourg	21487
Harmony International, S.à r.l., Münsbach	21502	Société Immobilière Clairval S.A., Luxembourg	21502
Harmony International, S.à r.l., Münsbach	21502	SPS International, S.à r.l., Luxembourg	21498
Harmony International, S.à r.l., Münsbach	21504	WD International S.A., Luxembourg	21504

ALTONA VAN RIETBERG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 43.326.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société anonyme ALTONA VAN RIETBERG S.A., tenue l'an deux mille quatre (2004), le 13 septembre, à 10h, à son siège social à Luxembourg, que les actionnaires ont décidé:

Les actionnaires à l'unanimité décident:

Révocation de l'ancien Conseil d'administration et l'administrateur-délégué:

Messieurs De Meyer, William; Van Der Heyden, Romain; Staes Henri

Révocation comme Commissaire aux Comptes: HRT REVISION S.à r.l.

Nomination en remplacement comme administrateurs pour six (6) ans:

1) UVENSIS S.A., IBC No. 441799, British Virgin Islands, Akara Building, 24, de Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town Tortola,

2) Behrend H.P. ALTONA, Varkensmarkt 19, NL- 2871 CX Schonghoven,

3) QUESTINA S.A., IBC No. 441803, British Virgin Islands, Akara Building, 24, de Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town Tortola,

Nomination comme administrateur-délégué:

Behrend H.P. ALTONA, Varkensmarkt 19, NL- 2871 CX Schonghoven,

4) Nomination en remplacement comme Commissaire aux Comptes pour cinq (5) ans:

SPR SERVICES INC, 25 Greystone Manor, Lewes DE 19958-9776, USA Reg. No. 3802336,

5) Le transfert du siège social à 6, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg.

Signature / Signature / Signature

Le secrétaire / Le président / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05436. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006949.3/4181/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

NEBOZZO, Société à responsabilité limitée.

Registered Office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.371.

In the year two thousand and four, on December seventeenth.

Before us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company NEBOZZO HOLDINGS, a société à responsabilité limitée having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 98.370.

Such appearing party is the sole member of the société à responsabilité limitée NEBOZZO, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 98.371, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx, on December 19, 2003, published in the Mémorial C number 193 of February 17, 2004. The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the notary Henri Hellinckx, on December 23, 2003, published in the Mémorial C number 226 of February 25, 2004, and pursuant to a deed of the undersigned notary on February 11, 2004, published in the Mémorial C number 399 of April 14, 2004,

duly represented by Alessandra Bellardi Ricci, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 December 2004, in London, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party representing the whole corporate capital then took the following resolutions:

First Resolution

The sole member decides to create Class A Ordinary Shares and Class C Ordinary Shares which are more precisely specified below in the new article 6 of the Articles.

Second Resolution

The sole member decides to convert the two hundred (200) existing shares, with a par value of one hundred twenty-five euros (EUR 125.-) each, into one thousand (1,000) Class A Ordinary Shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

The one thousand (1,000) Class A Ordinary Shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, are exclusively allocated to NEBOZZO HOLDINGS, aforementioned.

Third Resolution

The sole member decides to increase the share capital from its present amount of twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-) up to two hundred seventy eight thousand euros (EUR 278,000.-) by the issue of one hundred and twenty

(120) Class A Ordinary Shares, with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, and of ten thousand (10,000) Class C Ordinary Shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

- one hundred twenty (120) Class A Ordinary Shares are subscribed by NEBOZZO HOLDINGS, aforementioned, by a contribution in cash of three thousand euros (EUR 3,000.-);

- four hundred sixty four (464) Class C Ordinary Shares are subscribed by SPECTRUM GALILEO (Cayman No. 1) Limited, a limited company organized under the laws of Cayman, with registered office at PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the trade and companies' register of Cayman Islands,

by a contribution in cash of one hundred thirty nine thousand sixty euros and eighty cents (EUR 139,060.80);

- four thousand four hundred forty seven (4,447) Class C Ordinary Shares are subscribed by SPECTRUM GALILEO (Cayman No. 2) Limited, a limited company organized under the laws of Cayman, with registered office at PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the trade and companies' register of Cayman Islands,

by a contribution in cash of one million three hundred and thirty two thousand seven hundred sixty-five euros and ninety cents (EUR 1,332,765.90);

- twenty nine (29) Class C Ordinary Shares are subscribed by SEI III ENTREPRENEUR'S FUND, L.P., a Delaware limited partnership, with its principal place of business at One International Place, 29th Floor, Boston MA 02110 USA, registered with the trade and companies' register of Delaware under the number 9802034,

by a contribution in cash of eight thousand six hundred ninety one euros and thirty cents (EUR 8,691.30);

- seven (7) Class C Ordinary Shares are subscribed by SPECTRUM III INVESTMENT MANAGERS' FUND, L.P., a Delaware limited partnership, with its principal place of business at One International Place, 29th Floor, Boston MA 02110 USA, registered with the trade and companies' register of Delaware under the number 0098304,

by a contribution in cash of two thousand ninety seven euros and ninety cents (EUR 2,097.90);

- fifty three (53) Class C Ordinary Shares are subscribed by SPECTRUM IV INVESTMENT MANAGERS' FUND, L.P., a Delaware limited partnership, with its principal place of business at One International Place, 29th Floor, Boston MA 02110 USA, registered with the trade and companies' register of Delaware under the number 2751553,

by a contribution in cash of fifteen thousand eight hundred eighty-four euro and ten cents (EUR 15,884.10); and

- five thousand (5,000) Class C Ordinary Shares are subscribed by TPG GALILEO IV LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 301 Commerce St., Suite 3300, Fort Worth, TX 76102 United States of America, registered with the trade and companies' register of Delaware under the number 3757010,

by a contribution in cash of one million four hundred ninety eight thousand five hundred euros (EUR 1,498,500.-).

The total contribution of three million euros (EUR 3,000,000.-) consists of two hundred fifty three thousand euros (EUR 253,000.-) allocated to the share capital and two million seven hundred forty seven thousand euros (EUR 2,747,000.-) allocated to the share premium.

The total amount of three million euros (EUR 3,000,000.-) is at the disposal of the Company and proof of the existence and of the value of the contribution in cash has been provided to the undersigned notary.

Following the aforementioned capital increase, the new members of the Company unanimously with the existing member of the Company adopt the following resolutions.

Fourth Resolution

Pursuant to the capital increase, the general meeting of the members unanimously decide to amend article 6 of the Articles which shall henceforth read as follows:

«B. Share Capital - Shares

Art 6. The Company's share capital is set at two hundred seventy-eight thousand euros (EUR 278,000.-) represented by one thousand one hundred and twenty (1,120) Class A Ordinary Shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, and by ten thousand (10,000) Class C Ordinary Shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in the Articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter.»

Fifth Resolution

The general meeting of the members unanimously decides to add new articles 9 and 10 in the Articles which shall henceforth read as follows:

«**Art. 9.** The Class A Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class A Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class A Ordinary Shares.

The Class C Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class C Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class C Ordinary Shares.

Art. 10. If any distribution to the members is determined to be made by a general meeting of the members, the members will be entitled to receive distributions, when, as, and if declared by the Company's members' meeting out of funds legally available therefore, in the manner described in any shareholders' agreement as the members may enter into from time to time and in accordance with applicable law and with the terms of these articles of incorporation. The amount of any distributions made to each of the members of the Company may vary according to the class of shares held by the member.»

The subsequent articles of the articles of incorporation will be renumbered.

Sixth Resolution

The general meeting of the members decides to amend article 23 of the Articles which shall henceforth read as follows:

«**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be members, and which are appointed by the sole member or by the general meeting of members which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the members in the manner described in any shareholders' agreement as the members of the Company may enter into from time to time and in accordance with applicable law and with the terms of these articles of incorporation. The amount of the surplus distributed to each of the members of the Company may vary according to the class of shares held by the member.»

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about thirty-three thousand three hundred euros (€ 33,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her first and surnames, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

La société NEBOZZO HOLDINGS, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 98.370.

La partie comparante est l'associé unique de société à responsabilité limitée NEBOZZO, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 98.371, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 193 du 17 février 2004. Les statuts ont été modifiés par Maître Henri Hellinckx, en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 226 du 25 février 2004, et aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 février 2004, publié au Mémorial C numéro 399 du 14 avril 2004,

dûment représentée par Alessandra Bellardi Ricci, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 17 décembre 2004, signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer des Parts Sociales Ordinaires de Classe A et des Parts Sociales Ordinaires de Classe C, qui sont spécifiés plus précisément à l'article 6 des Statuts.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de convertir les deux cents (200) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, en mille (1.000,-) parts sociales ordinaires de Classe A, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les mille (1.000,-) parts sociales ordinaires de Classe A, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune sont exclusivement allouées à NEBOZZO HOLDINGS, susmentionnée.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) jusqu'à deux cent soixante-dix-huit mille euros (EUR 278.000,-) par l'émission de cent vingt (120) parts sociales ordinaires de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de dix mille (10.000) parts sociales ordinaires de classe C d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

- cent vingt (120) parts sociales ordinaires de classe A ont été souscrites par NEBOZZO HOLDINGS, susmentionnée, par un apport en espèces de trois mille euros (EUR 3.000,-);

- quatre cent soixante-quatre (464) parts sociales ordinaires de classe C ont été souscrites par SPECTRUM GALILEO (Cayman No. 1) Limited, une société organisée suivant les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée au registre de commerce et des sociétés des Iles Cayman, par un apport en espèces de cent trente-neuf mille soixante euros et quatre-vingt cents (EUR 139.060,80);

- quatre mille quatre cent quarante-sept (4.447) parts sociales ordinaires de classe C ont été souscrites par SPECTRUM GALILEO (Cayman No. 2) Limited, une société organisée suivant les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée au registre de commerce et des sociétés des Iles Cayman,

par un apport en espèces d'un million trois cent trente-deux mille sept cent soixante-cinq euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 1.332.765,90);

- vingt-neuf (29) parts sociales ordinaires de classe C ont été souscrites par SEI III ENTREPRENEUR'S FUND, L.P., un limited partnership, ayant son principal établissement à One International Place, 29th Floor, Boston MA 02110 États-unis d'Amérique, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Delaware sous le numéro 9802034,

par un apport en espèces de huit mille six cent quatre-vingt-onze euros et trente cents (EUR 8.691,30);

- sept (7) parts sociales ordinaires de classe C ont été souscrites par SPECTRUM III INVESTMENT MANAGERS' FUND, L.P., un limited partnership, ayant son principal établissement à One International Place, 29th Floor, Boston MA 02110 États-unis d'Amérique, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Delaware sous le numéro 0098304,

par un apport en espèces de deux mille quatre-vingt-dix-sept euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 2.097,90);

- cinquante-trois (53) parts sociales ordinaires de classe C ont été souscrites par SPECTRUM IV INVESTMENT MANAGERS' FUND, L.P., un limited partnership, ayant son principal établissement à One International Place, 29th Floor, Boston MA 02110 États-unis d'Amérique, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Delaware sous le numéro 2751553,

par un apport en espèces de quinze mille huit cent quatre-vingt-quatre euros et dix cents (EUR 15.884,10);

- cinq mille (5.000) parts sociales ordinaires de classe C ont été souscrites par TPG GALILEO IV LLC, une société constituée et existant suivants les lois du Delaware, États-unis d'Amérique, et ayant son siège social à 301 Commerce St., Suite 3300, Fort Worth, TX 76102, États-unis d'Amérique, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Delaware sous le numéro 3757010,

par un apport en espèces d'un million quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents euros (EUR 1.498.500,-).

L'apport total de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) consiste en deux cent cinquante-trois mille d'euros (EUR 253.000,-) attribué au capital social et en deux millions sept cent quarante-sept mille euros (EUR 2.747.000,-) alloué à la prime d'émission.

Le montant total de trois millions euros (EUR 3.000.000,-) se trouve à la disposition de la Société et la preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en espèces a été apportée au notaire soussigné.

Suite à l'augmentation de capital susmentionnée, les nouveaux associés de la Société décident unanimement avec l'associé existant de la Société d'adopter les résolutions suivantes.

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation de capital, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 6 des Statuts tel qu'il suit:

B. Capital Social - Parts Sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux cent soixante-dix-huit mille euros (EUR 278.000) représentée par mille cent vingt (1.120) Parts Sociales Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et par dix mille (10.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe C d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Toutes les parts sociales doivent voter ensemble, sous réserve d'une disposition légale ou statutaire contraire, les détenteurs de parts sociales de classes différentes ne sont pas en droit de voter séparément sur un quelconque sujet.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés décide unanimement d'ajouter de nouveaux articles 9 et 10 dans les Statuts tel qu'il suit:

«**Art. 9.** Toutes les Parts Sociales Ordinaires de Classe A sont identiques à tous les égards. Toutes les Parts Sociales Ordinaires de Classe A participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autres que dividendes, qui son alloués sur une base totale à ces Parts Sociales Ordinaires de Classe A.

Toutes les Parts Sociales Ordinaires de Classe C sont identiques à tous les égards. Toutes les Parts Sociales Ordinaires de Classe C participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autres que dividendes, qui son alloués sur une base totale à ces Parts Sociales Ordinaires de Classe C.

Art. 10. Si l'assemblée générale des associés décide d'une distribution aux associés, ces derniers sont en droit de recevoir des distributions, lorsque, tel que et si décidée par l'assemblée générale des associés, ces distributions sont faites des fonds légalement disponibles pour cela, et suivant la manière décrite dans un contrat d'associés que les associés de la Société concluraient de temps à autre et en conformité avec le droit applicable et les présents Statuts. Le montant des distributions faites à chacun des associés de la Société peuvent varier selon la classe de parts sociales détenues par chaque associé.»

Les articles subséquents des Statuts seront renumérotés.

Sixième résolution

L'assemblée générale des associés décide unanimement de modifier l'article 23 des Statuts tel qu'il suit:

«**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société, suivant la manière décrite dans un contrat d'associés tel que les associés de la Société concluraient de temps à autre et en conformité avec le droit applicable et les Statuts. Le montant du boni de liquidation distribué à chaque associé de la Société pourra varier suivant la classe de parts sociales détenues par cet associé.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ trente-trois mille trois cents euros (€ 33.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, la comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. Bellardi Ricci, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2004, vol. 904, fol. 20, case 6. – Reçu 30.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 2005.

F. Kessler.

(009191.3/219/242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

NEBOZZO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 98.371.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 décembre 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 2005.

F. Kessler.

(009192.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

FLYING PASSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 101.371.

L'an deux mille quatre, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FLYING PASSION S.A. avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 juin 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 865 du 24 août 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 101.371.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadia Printz, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.900.000,00 (un million neuf cent mille euros) par apports nouveaux pour le porter de son montant actuel de EUR 100.000,00 (cent mille euros) à EUR 2.000.000,00 (deux millions

d'euros), par la création et l'émission de 1.900 (mille neuf cents) actions nouvelles de valeur nominale EUR 1.000,00 (mille euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération des actions nouvelles.

2. Modification subséquente des statuts.

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million neuf cent mille euros (EUR 1.900.000,00), pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,00) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00), par la création et l'émission de mille neuf cents (1.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire majoritaire, l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu l'actionnaire majoritaire, à savoir:

PROMOTIONS ET PARTICIPATIONS INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

ici représentée par un de ses administrateurs, à savoir Monsieur Jean Faber, prénommé.

Ladite intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire les mille neuf cents (1.900) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million neuf cent mille euros (EUR 1.900.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00), divisé en deux mille (2.000) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de vingt-trois mille deux cents euros (EUR 23.200,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Faber, N. Printz, E. Antona, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004, vol. 145S, fol. 92, case 7. – Reçu 19.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

E. Schlessler.

(009635.3/227/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2005.

FLYING PASSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 101.371.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

E. Schlessler

Notaire

(009636.3/227/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2005.

LO EURO CHOICE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 78.940.

In the year two thousand and four, on December twenty-second,
Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

There appeared:

The company LICR, S.à r.l., having its registered office at L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, here represented by Miss Sophie Henryon, private employee, residing in Herserange (France), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person declared and requested the notary to act:

- That the company LO EURO CHOICE (LUXEMBOURG), S.à r.l., having its registered office at 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, (the «Company») has been incorporated by deed of notary Paul Frieders, residing in Luxembourg, on the 2nd of November 2000, published in Mémorial C, number 409 of June 5th, 2001, and has been amended for the last time by deed of the undersigned notary on December 29th, 2003, published in the Mémorial C, number 154 of February 6th, 2004,

- That the corporate capital is set at one hundred and eight thousand twenty-five euros (EUR 108,025.-) divided into four thousand three hundred and twenty-one (4,321) shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, represented by nine hundred seventy-two (972) class A shares, three hundred eleven (311) class B shares, one thousand four hundred and seven (1.407) class C shares, eight hundred and six (806) class D shares and eight hundred twenty-five (825) class E shares.

- That the shares previously held by LO PRIVATE EQUITY-EURO CHOICE L.P., with registered office at Jersey, that following a transfer of shares all the shares were transferred to the appearing party as it appear from a declaration filed with the trade and companies' register dated on December 17th, 2004 under the number L040102282.5.

- That the appearing party, represented as said before, acting as sole actual partner of the Company he has taken the following resolutions:

First resolution

Modification of Article 7 in order to create a new Class of shares, which will be the Class F shares; Addition of the following to article 7 (after paragraph 6):

«The Class F shares shall represent the economic interest of the corporation in the C shares in LO PRIVATE EQUITY INVESTMENTS B.V. which themselves correspond to that company's investment in AZUVI S.A., a company incorporated under the laws of Spain with registered office at Villareal, Spain»;

Second resolution

Modification of Article 15 in order to introduce the new Class of shares, which will be the Class F shares; Addition of the following to article 15 (after paragraph 10):

«All profits deriving from distribution of dividends and/or capital gains realised by the corporation on and/or any other economic benefits whatsoever deriving from any shares that it may hold in the C shares in LO PRIVATE EQUITY INVESTMENT BV which themselves corresponds to that company's investment in AZUVI S.A., a Spanish company, will be distributed prorata amongst the holder of Class F shares»;

Third resolution

The Company resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of twenty-nine thousand six hundred and twenty-five euros (EUR 29,625.-) to bring it from its present amount of one hundred eight thousand twenty-five euros (EUR 108,025.-) to one hundred thirty-seven thousand six hundred and fifty euros (EUR 137,650.-) by the creation and the issue of 326 new Class A Shares, 123 new Class C Shares, 157 new Class D Shares and 579 new Class F Shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) and share premium for seven thousand four hundred ninety euros point one three-zero-zero-three cents (EUR 7,490.13003) per each new Class A Share; having a share premium of five thousand four hundred and three euros point one-seven-six cents (EUR 5,403.176) per each new Class C Share; having a share premium of seven thousand one hundred sixty-one euros point five-one-four-five cents (EUR 7,161.5145) per each new Class D Share; having a share premium of seven thousand four hundred and seventy-seven euros point seven-nine-four cents (EUR 7,477.794) per each new Class F Share, having the same rights and obligations as the existing A, C, D and F shares.

Subscription

Three hundred twenty-six (326) new Class A Shares, one hundred twenty-three (123) new Class C Shares, one hundred fifty-seven (157) new Class D Shares and five hundred seventy-nine (579) new Class F, have been subscribed by LO PRIVATE EQUITY-EURO CHOICE L.P., a limited partnership registered in Jersey, with registered office at 1, Seaton Place, St. Helier, Jersey JE4 8YJ, here represented by Miss Sophie Henryon, by virtue of a proxy given under private seal, annexed to this deed.

- All the three hundred and twenty-six (326) new class A shares have been fully paid up by a contribution in kind consisting of four thousand seven hundred (4.700) A shares (numbered A13.991 up to and including A18.690), each having a par value of one euros (EUR 1.-) and a share premium of 520,26221 each of the company LO PRIVATE EQUITY

INVESTMENTS B.V., a private company with limited liability, having its corporate seat in Amsterdam and its office address at 1017 BZ Amsterdam, Herengracht 420, registered at the Chamber of Commerce of Amsterdam under file number 34144678). Resulting from a declaration annexed to the present, LO PRIVATE EQUITY INVESTMENT B.V. declares that the aforementioned contributed shares are at the disposal of the Company.

- All the five hundred and seventy-nine (579) new class F shares have been fully paid up by a contribution in kind consisting of seven thousand five hundred and seven (7.507) C shares (numbered C1 up to and including C7.507), each having a par value of one euro (EUR 1.-) and a share premium of 577,6756 each of the company LO PRIVATE EQUITY INVESTMENTS B.V., a private company with limited liability, having its corporate seat in Amsterdam and its office address at 1017 BZ Amsterdam, Herengracht 420, registered at the Chamber of Commerce of Amsterdam under file number 34144678). Resulting from a declaration annexed to the present, LO PRIVATE EQUITY INVESTMENT B.V. declares that the aforementioned contributed shares are at the disposal of the Company.

With this contribution in kind, 100% of the shares of a company having its registered office in an European Union Member State are detained by LO EURO CHOICE (LUXEMBOURG), S.à r.l., all the conditions as set forth by article 4-2 of the Law of December 29, 1971, as amended, are met in order to exempt the above contribution from the capital contribution duty.

- All one hundred and twenty-three (123) new class C shares, all one hundred fifty-seven (157) new class D shares have been fully paid up by way of conversion of the advance payment LO PRIVATE EQUITY - EURO CHOICE L.P. has made to LO EURO CHOICE (LUXEMBOURG), S.à r.l. in the amount of one million seven hundred ninety-five thousand nine hundred forty-eight euros and forty-three cents (EUR 1,795,948.43).

Fourth resolution

The company resolves to amend article 7 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect such increase of capital, and to give it the following text:

«**Art. 7.** The corporate capital is set at one hundred thirty-seven thousand six hundred and fifty euros (EUR 137,650) divided into five thousand five hundred and six (5,506) shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, represented by:

- one thousand two hundred ninety-eight (1,298) class A shares
- three hundred eleven (311) class B shares
- one thousand five hundred thirty (1,530) class C shares
- nine hundred sixty-three (963) class D shares
- eight hundred twenty-five (825) class E shares
- five hundred seventy-nine (579) class F shares.»

Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at six thousand five hundred euros (6,500.- €).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

La société LICR, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

ici représentée par Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France) en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée LO EURO CHOICE (LUXEMBOURG), S.à r.l., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, (ci-après la «Société») a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 409 du 5 juin 2001, et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 23 décembre 2003 publié au Mémorial C, numéro 154 du 6 février 2004.

- Que le capital social est fixé à cent huit mille vingt-cinq euros (EUR 108.025,-) représenté par quatre mille trois cent vingt et une (4.321) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, divisées en neuf cent soixante-douze (972) parts sociales de classe A, trois cent onze (311) parts sociales de classe B, mille quatre cent sept (1.407) parts sociales de classe C, huit cent six (806) parts sociales de classe D et huit cent vingt-cinq (825) parts sociales de classe E.

- Que toutes les parts sociales étaient antérieurement détenues par LO PRIVATE EQUITY-EURO CHOICE L.P., avec siège social à Jersey, que suite à une cession de parts sociales toutes les parts ont été transférées à la comparante ainsi qu'il résulte d'une déclaration déposée au Registre de Commerce et des Sociétés le 17 décembre 2004 sous le numéro L040102282.5.

- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, seule et unique associée actuelle de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts en créant une nouvelle catégorie d'actions, qui sera la catégorie F. L'assemblée décide d'ajouter le paragraphe suivant à l'article 7 (après le 6ème alinéa):

«Les Parts Sociales de Classe F représenteront l'intérêt économique de la société dans les actions de la classe C de LO PRIVATE EQUITY INVESTMENTS B.V., lesquelles représentent la participation de cette société dans AZUVI S.A., une société constituée selon le droit espagnol, ayant son siège social à Villareal, Espagne.»

Seconde résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 15 des statuts afin de faire référence en créant une nouvelle catégorie d'actions, qui sera la catégorie F. L'assemblée décide d'ajouter le paragraphe suivant à l'article 15 (après le 10ème alinéa):

«Tous les bénéfices provenant de la distribution de dividendes et/ou gains de capital réalisés par la société sur et/ou tous autres bénéfices économiques provenant de toutes actions qu'elle peut détenir dans les actions de classe C dans LO PRIVATE EQUITY INVESTMENTS B.V., ces actions correspondant à la participation de cette société dans AZUVI S.A., une société constituée selon le droit espagnol, seront distribués au prorata parmi les détenteurs de parts sociales de classe F»

Troisième résolution

La société décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de vingt-neuf mille six cent vingt-cinq euros (EUR 29.625,-) pour le porter de son montant actuel de cent huit mille vingt-cinq euros (EUR 108.025,-) à cent trente-sept mille six cent cinquante euros (EUR 137.650,-) par la création et l'émission de trois cent vingt-six (326) parts sociales nouvelles de classe A, cent vingt-trois (123) parts sociales nouvelles de classe C, cent cinquante-sept (157) parts sociales nouvelles de classe D et cinq cent soixante-dix-neuf (579) parts sociales nouvelles de classe F d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) et une prime d'émission de sept mille quatre cent quatre-vingt-dix virgule treize zéro zéro trois euros (EUR 7.490,13003) pour chaque nouvelle part sociale de classe A; et une prime d'émission de cinq mille quatre cent trois virgule cent soixante-seize euros (EUR 5.403,176) pour chaque nouvelle part sociale de classe C; et une prime d'émission de sept mille cent soixante et un virgule cinquante et un quarante-cinq euros (EUR 7.161,5145) pour chaque part sociale nouvelle de classe D; et une prime de sept mille quatre cent soixante-dix-sept virgule sept cent quatre-vingt-quatorze (EUR 7.477,794) pour chaque part sociale nouvelle de classe F, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales A, C, D, et F déjà existantes.

Souscription

Les trois cent vingt-six (326) parts sociales nouvelles de classe A, cent vingt-trois (123) parts sociales nouvelles de classe C, cent cinquante-sept (157) parts sociales nouvelles de classe D et cinq cent soixante-dix-neuf (579) parts sociales nouvelles de classe F ont été souscrites par LO PRIVATE EQUITY-EURO CHOICE L.P., un «limited partnership», avec siège social à 1, Seaton Place, St. Helier, Jersey [E4 8Y], ici représentée par Mademoiselle Sophie Henryon, agissant en vertu d'une procuration annexée aux présentes.

- Les trois cent vingt-six (326) parts sociales de classe A ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en quatre mille sept cent (4.700) actions de classe A (numérotées A13.991 à A18.690 inclusivement), chacune avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et une prime d'émission de 520,26221 par action de la société LO PRIVATE EQUITY INVESTMENTS B.V., une société à responsabilité limitée avec siège social à 1017 BZ Amsterdam, Herengracht 420 (enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34144678). Il résulte d'une déclaration de la société LO PRIVATE EQUITY INVESTMENT B.V. annexée au présent que les prédits titres apportés sont à disposition de la Société.

- Les cinq cent soixante-dix-neuf (579) parts sociales de classe F ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en sept mille cinq cent sept (7.507) actions de classe C (numérotées C1 à C7.507 inclusivement), chacune avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et une prime d'émission de 577.6756 par action de la société LO PRIVATE EQUITY INVESTMENTS B.V., une société à responsabilité limitée avec siège social à 1017 BZ Amsterdam, Herengracht 420 (enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34144678), Il résulte d'une déclaration de la société LO PRIVATE EQUITY INVESTMENT B.V. annexée au présent que les prédits titres apportés sont à disposition de la Société.

Par cet apport en nature, 100% d'actions d'une société domiciliée dans un Etat de l'Union Economique Européenne sont détenues par LO EURO CHOICE (LUXEMBOURG), S.à r.l. Il s'en suit que cet apport n'est pas soumis au droit d'apport en application de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 tel que modifiée.

- Les cent vingt-trois (123) parts sociales nouvelles de classe C et les cent cinquante-sept (157) parts sociales nouvelles de classe D, ont été libérées par incorporation d'une créance de la société LO PRIVATE EQUITY-EURO CHOICE L.P. d'un montant d'un million sept cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent quarante-huit euros quarante-trois cents (EUR 1.795.948,43).

Quatrième résolution

Pour refléter l'augmentation de capital qui précède, la société décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le capital social est fixé à cent trente-sept mille six cent cinquante euros (EUR 137.650,-) représenté par cinq mille cinq cent six (5.506) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, divisées en:

- mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (1.298) parts sociales de classe A
- trois cent onze (311) parts sociales de classe B
- mille cinq cent trente (1.530) parts sociales de classe C
- neuf cent soixante-trois (963) parts sociales de classe D
- huit cent vingt-cinq (825) parts sociales de classe E
- cinq cent soixante-dix-neuf (579) parts sociales de classe F.»

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à six mille cinq cents euros (6.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Henryon, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2004, vol. 904, fol. 28, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 2005.

F. Kessler.

(009202.3/219/213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

LO EURO CHOICE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 78.940.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 décembre 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 2005.

F. Kessler.

(009204.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

LEE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Junglinster.

R. C. Luxembourg B 75.534.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 janvier 2005.

Signature.

(008712.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

GMI - CONSEILS EN VALEURS MOBILIERES INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 34.274.

L'an deux mille quatre, le trente et un décembre.

Par-devant, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GMI-CONSEILS EN VALEURS MOBILIERES INTERNATIONALES S.A., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, constituée par acte notarié en date du 22 mai 1992, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 466 du 15 octobre 1992, les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte sous seing privé du conseil d'administration (con-

version du capital social en euro), en date du 24 octobre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1015 du 15 novembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Geoffroy Pierrard, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Jeanne Vanderstraeten, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Insertion d'un nouvel alinéa à l'article 12 des statuts.
2. Changement subséquent de l'article 12 des statuts suite à l'insertion de ce nouvel alinéa.
3. Modification de l'article 17.
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un nouvel alinéa à l'article 12 des statuts, qui aura la teneur suivante:

«**Art. 12.** Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou télécopies.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 17.** Le contrôle des documents comptables annuels de la société est confié à un réviseur d'entreprises désigné selon l'article 22 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

Le réviseur d'entreprises sera nommé par le conseil d'administration.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Pierrard, M. Nezar, M.-J. Vanderstraeten, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 31, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

G. Lecuit.

(009684.3/243/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2005.

GMI - CONSEILS EN VALEURS MOBILIERES INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 34.274.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

G. Lecuit

Notaire

(009686.3/243/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2005.

ROPER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 125,000.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 103.066.

In the year two thousand four, on the twentieth of December.

Before M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of ROPER LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 50, Val Fleuri in L-1526 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 103.066 (the Company), incorporated on 7 September 2004 pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1198 of November 24, 2004.

1. ROPER INDUSTRIES, INC., a company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 2160 Satellite Blvd., Suite 200, Duluth, Georgia 30097 U.S.A. registered with the State of Delaware, Office of the Secretary of State under number 0928578,

hereby represented by Mr. Bernard Beerens, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on December 17, 2004.

2. ROPER SCIENTIFIC, INC., a company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 3440 Britannia Drive, Tucson, Arizona 85706, U.S.A. registered with the State of Delaware, Office of the Secretary of State under number 2745578,

hereby represented by Mr. Bernard Beerens, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on December 17, 2004.

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties designated in items 1. and 2. above are hereafter designated as the Shareholders.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders represent all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 125,000 (one hundred twenty-five thousand euros), divided into 5,000 (five thousand) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 301,350 (three hundred one thousand three hundred fifty euros) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 125,000 (one hundred twenty-five thousand euros), represented by 5,000 (five thousand) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each to EUR 426,350 (four hundred twenty-six thousand three hundred fifty euros) by the creation and issue of 12,054 (twelve thousand fifty-four) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each.

3. Subscriptions and payments to the share capital increase specified under item 2. above.

4. Subsequent amendment to article 4 of the Company's articles of association in order to reflect the share capital increase under item 2 above.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

6. Miscellaneous.

III. that the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 301,350 (three hundred one thousand three hundred fifty euros) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 125,000 (one hundred twenty-five thousand euros), represented by 5,000 (five thousand) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each to EUR 426,350 (four hundred twenty-six thousand three hundred fifty euros) by the creation and issue of 12,054 (twelve thousand fifty-four) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each.

Third resolution

The Meeting further resolves to accept the subscriptions of the increase of the share capital and its full payment as follows:

Subscription - Payment

The Shareholders declare to subscribe to the increase of the share capital of the Company represented by 12,054 (twelve thousand fifty-four) shares, each having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each and fully pay up such new shares in an aggregate nominal value of EUR 301,350 (three hundred one thousand three hundred fifty euros) to-

gether with a share premium in an aggregate amount of EUR 1,205,480 (one million two hundred five thousand four hundred eighty euros) by way of:

(1) a contribution in kind, consisting of 10 (ten) shares, having a nominal value of DKK 1,000 (one thousand Danish Kroner) each (the Danish Shares) representing 1% (one per cent) of the share capital of ROPER DENMARK Aps, having its registered office at Pederstrupvej 84, 2750 Ballerup, Denmark (ROPER DENMARK), such shares having an aggregate accounting value of EUR 720,670 (seven hundred twenty thousand six hundred seventy euros).

Such contribution is made by ROPER INDUSTRIES, INC. against the issue of such number of shares as indicated in the table below, together with a share premium in an amount of EUR 576,545 (five hundred seventy-six thousand five hundred forty-five euros);

(2) a contribution in kind, consisting of 1 (one) share, having a nominal value of EUR 23,500 (twenty-three thousand five hundred euros) (the German Share) representing 1% (one per cent) of 94% (ninety-four per cent) of the share capital of ROPER INDUSTRIES DEUTSCHLAND GmbH, having its registered office at Badstraße 3-5, 97922 Lauda-Königshofen, Germany (ROPER GmbH), such share having an aggregate accounting value of EUR 51,399,185 (fifty-one million three hundred ninety-three thousand one hundred eighty-five euros), it being understood that 99% (ninety-nine per cent) (i.e. EUR 50,885,175 (fifty million eight hundred eighty-five thousand one hundred seventy-five euros)) of the value of the German Share has been contributed to the Company against the issue of certain debt instruments. As a result, the contribution in kind to the increase of the share capital of the Company is limited to an amount of EUR 514,010 (five hundred fourteen thousand ten euros). Such contribution is made by ROPER INDUSTRIES, INC. against the issue of such number of shares as indicated in the table below together with a share premium in an amount of EUR 411,210 (four hundred eleven thousand two hundred ten); and

(3) a contribution in kind, consisting of 5 (five) shares, having a nominal value of EUR 74 (seventy-four euros) each (the French Shares) representing 1% (one per cent) of 99.8% (ninety-nine point eight per cent) of the share capital of ROPER SCIENTIFIC SAS, having its registered office at 4, rue de l'Oisans, ZI de la Petite Montagne SUD CE, 91017 Evry Cedex, France (SCIENTIFIC SAS) such shares having an aggregate accounting value of EUR 272,150 (two hundred seventy-two thousand one hundred fifty euros).

Such contribution is made by ROPER SCIENTIFIC, INC. against the issue of such number of shares as indicated in the table below together with a share premium in an amount of EUR 217,725 (two hundred seventeen thousand seven hundred twenty-five euros).

The contributions in kind made by the Shareholders to the Company at the occasion of the present increase of the Company's share capital are detailed in the following table:

Subscribers	Number of shares contributed	Value of shares contributed	Number of shares subscribed	Value of shares	Share premium
ROPER INDUSTRIES, INC.	10 Danish Shares 1 German Share	EUR 720,670 EUR 514,010	5,765 shares 4,112 shares	EUR 144,125 EUR 102,800	EUR 576,545 EUR 411,210
ROPER SCIENTIFIC, INC.	5 French Shares	EUR 272,150	2,177 shares	EUR 54,425	EUR 217,725
Total:	16 shares	EUR 1,506,830	12,054 shares	EUR 301,350	EUR 1,205,480

Such contributions in an aggregate amount of EUR 1,506,830 (one million five hundred six thousand eight hundred thirty euros) are to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 301,350 (three hundred one thousand three hundred fifty euros) to the nominal share capital account of the Company;

(ii) an amount of EUR 1,205,480 (one million two hundred five thousand four hundred eighty euros) to the share premium account of the Company.

The value of the above contributions has been certified to the undersigned notary by (i) two certificates dated 17 December 2004 issued by the directors of ROPER INDUSTRIES, INC. in respect of the Danish Shares and the German Share respectively and (ii) a certificate dated 17 December 2004 issued by the directors of ROPER SCIENTIFIC, INC. in respect of the French Shares which state in essence that:

I. Concerning the contribution of the Danish Shares:

1. ROPER INDUSTRIES, INC. is the owner of the Danish Shares having a nominal value of DKK 1,000 (one thousand Danish Kroner) each, representing 1% (one per cent) of the share capital of ROPER DENMARK, it being acknowledged that ROPER INDUSTRIES, INC. has already contributed 99% (ninety-nine per cent) of the Danish Shares to the Company;

2. such Danish Shares are fully paid-up;

3. ROPER INDUSTRIES, INC. is entitled to the Danish Shares and possesses the power to dispose of the Danish Shares;

4. none of the Danish Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no rights to acquire any pledge or usufruct on the Danish Shares and none of the Danish Shares are subject to any attachment;

5. there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Danish Shares be transferred to him;

6. according to Danish law and the articles of association of ROPER DENMARK, such Danish Shares are freely transferable;

7. all formalities required in Denmark for the contribution in kind of the Danish Shares have been effectuated;

8. on 16 December 2004, the Danish Shares are worth at least EUR 720,670 (seven hundred twenty thousand six hundred seventy euros).

II. Concerning the contribution of the German Share:

1. ROPER INDUSTRIES, INC. is the owner of the German Share having a nominal value of EUR 23,500 (twenty-three thousand five hundred euros), representing 1% (one per cent) of 94% (ninety-four per cent) of the share capital of ROPER GmbH, it being acknowledged that ROPER INDUSTRIES, INC. has already contributed 99% (ninety-nine per cent) of 94% (ninety-four per cent) of the German Share to the Company;

2. such German Share is fully paid-up;

3. ROPER INDUSTRIES, INC. is entitled to the German Share and possesses the power to dispose of the German Share;

4. the German Share is not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no rights to acquire any pledge or usufruct on the German Share and the German Share is not subject to any attachment;

5. there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the German Share be transferred to him;

6. according to German law and the articles of association of ROPER GmbH, such German Share is freely transferable;

7. all formalities required in Germany for the contribution in kind of the German Share have been effectuated;

8. on 16 December 2004, the German Share is worth at least EUR 514,010 (five hundred fourteen thousand ten euros).

III. Concerning the contribution of the French Shares:

1. ROPER SCIENTIFIC, INC. is the owner of the French Shares having a nominal value of EUR 74 (seventy-four euros) each, representing 1% (one per cent) of 99.8% (ninety-nine point eight per cent) of the share capital of SCIENTIFIC SAS, it being acknowledged that ROPER SCIENTIFIC, INC. has already contributed 99% (ninety-nine per cent) of 99.8% (ninety-nine point eight per cent) of the French Shares to the Company;

2. such French Shares are fully paid-up;

3. ROPER SCIENTIFIC, INC. is entitled to the French Shares and possesses the power to dispose of the French Shares;

4. none of the French Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no rights to acquire any pledge or usufruct on the French Shares and none of the French Shares are subject to any attachment;

5. there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the French Shares be transferred to him;

6. according to French law and the articles of association of ROPER SCIENTIFIC SAS, such French Shares are freely transferable;

7. all formalities required in France for the contribution in kind of the French Shares have been effectuated;

8. on 16 December 2004, the French Shares are worth at least EUR 272,150 (two hundred seventy-two thousand one hundred fifty euros).

A copy of the above documents, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered.

As a result of the above, the Meeting resolves to record that the shareholdings in the Company are as follows:

Shareholders	Number of shares
ROPER INDUSTRIES, INC.	14,377 shares
ROPER SCIENTIFIC, INC.	<u>2,677 shares</u>
Total:	17,054 shares

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

«**Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 426,350 (four hundred twenty-six thousand three hundred fifty euros) represented by 17,054 (seventeen thousand fifty-four) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) per share.»

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Tax exemption

Insofar as the Company holds as of the date of this deed 100% (one hundred per cent) of the shares in ROPER DENMARK Aps, and 99.8% (ninety-nine point eight per cent) of the shares in ROPER SCIENTIFIC SAS, and insofar that the contributions in kind consist of shares of companies incorporated in the European Union to another company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971 (Mém. A 1971, p. 2733), as amended, which provides for capital duty exemption.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately eight thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de ROPER LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 50, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.066 (la Société), constituée le 7 septembre 2004 en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1198 du 24 novembre 2004.

1. ROPER INDUSTRIES, INC., une société constituée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2160 Satellite Blvd., Suite 200, Duluth, Georgie 30097 USA., immatriculée auprès du registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 0928578,

ici représentée par Maître Bernard Beerens, avocat, de résidence à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à (...).

2. ROPER SCIENTIFIC, INC., une société constituée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 3440 Britannia Drive, Tucson, Arizona 85706, U.S.A., immatriculée auprès du registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 2745578,

ici représentée par Maître Bernard Beerens, avocat, de résidence à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à (...).

Lesdites procurations, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties comparantes sous 1. et 2. ci-dessus sont désignées ci-après comme les Associés.

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que les Associés représentent l'intégralité du capital social de la Société qui est fixé à EUR 125.000 (cent vingt-cinq mille euros) représenté par 5.000 (cinq mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 301.350 (trois cent et un mille trois cent cinquante euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 125.000 (cent vingt-cinq mille euros), représenté par 5.000 (cinq mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 426.350 (quatre cent vingt-six mille trois cent cinquante euros) par voie d'émission de 12.054 (douze mille cinquante-quatre) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

3. Souscription et paiement de l'augmentation du capital social mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital décrite sous le point 2 ci-dessus.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG afin de procéder, au nom de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

6. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de EUR 301.350 (trois cent et un mille trois cent cinquante euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 125.000 (cent vingt-cinq mille euros), représenté par 5.000 (cinq mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 426.350 (quatre cent vingt-six mille trois cent cinquante euros) par voie d'émission de 12.054 (douze mille cinquante-quatre) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement entier du capital social de la manière suivante:

Souscription - Paiement

Les Associés déclarent souscrire à l'augmentation de capital de la Société représentée par 12.054 (douze mille cinquante-quatre) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) et payer ces nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale totale de EUR 301.350 (trois cent et un mille trois cent cinquante euros) ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 1.205.480 (un million deux cent cinq mille quatre cent quatre-vingt euros) au moyen de:

(i). un apport en nature, consistant en 10 (dix) parts sociales, ayant une valeur nominale de DKK 1.000 (mille couronnes danoises) chacune (les Parts Sociales Danoises) représentant 1% (un pour cent) du capital social de ROPER DENMARK Aps, ayant son siège social à Pederstrupvej 84, 2750 Ballerup, Danemark (ROPER DENMARK), ces parts sociales ayant une valeur comptable totale de EUR 720.670 (sept cent vingt mille six cent soixante-dix euros).

Cet apport est fait par ROPER INDUSTRIES INC. en échange de l'émission du nombre de parts sociales indiqué dans le tableau ci-dessous, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 576.545 (cinq cent soixante-seize mille cinq cent quarante-cinq euros);

(ii). un apport en nature, consistant en 1 (une) part sociale, ayant une valeur nominale de EUR 23.500 (vingt-trois mille cinq cents euros) (la Part Sociale Allemande) représentant 1% (un pour cent) de 94% (quatre-vingt-quatorze pour cent) du capital social de ROPER INDUSTRIES DEUTSCHLAND GmbH, ayant son siège social à Badstraße 3-5, 97922 Lauda-Königshofen, Allemagne (ROPER GmbH), cette part sociale ayant une valeur comptable totale de EUR 51.399.185 (cinquante et un million trois cent quatre-vingt dix-neuf mille cent quatre-vingt cinq euros) étant entendu que 99% (quatre-vingt dix-neuf) (soit EUR 50.885.175 (cinquante million huit cent quatre-vingt cinq mille cent soixante-quinze) de la valeur de la Part Sociale Allemande a été apportée à la Société en échange de certains instruments de dettes. Il en résulte, que l'apport en nature à l'augmentation de capital de la Société est limitée à un montant de EUR 514.010 (cinq cent quatorze mille dix euros). Cet apport est fait par ROPER INDUSTRIES INC. en échange de l'émission du nombre de parts sociales indiqué dans le tableau ci-dessous, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 411.210 (quatre cent onze mille deux cent dix euros); et

(iii). un apport en nature, consistant en 5 (cinq) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 74 (soixante-quatorze Euros) (les Parts Sociales Françaises) représentant 1% (un pour cent) de 99,8% (quatre-vingt-dix-neuf virgule huit pour cent) du capital social de ROPER SCIENTIFIC SAS, ayant son siège social à 4, rue de l'Oisans, ZI de la Petite Montagne SUD CE, 91017 Evry Cedex, France (SCIENTIFIC SAS), ces parts sociales ayant une valeur comptable totale de EUR 272.150 (deux cent soixante-douze mille cent cinquante euros).

Cet apport est fait par ROPER SCIENTIFIC INC. en échange de l'émission du nombre de parts sociales indiqué dans le tableau ci-dessous, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 217.725 (deux cent dix-sept mille sept cent vingt-cinq euros).

Les apports en nature faits par les Associés à la Société à l'occasion de la présente augmentation du capital social de la Société sont détaillés dans le tableau suivant:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales apportées	Valeur des parts sociales apportées	Nombre de parts sociales souscrites	Valeur des parts sociales souscrites	Prime d'émission
ROPER INDUSTRIES, INC.	10 Parts Sociales Danoises	EUR 720.670	5.765 parts sociales	EUR 144.125	EUR 576.545
	1 Part Sociale Allemande	EUR 514.010	4.112 parts sociales	EUR 102.800	EUR 411.210
ROPER SCIENTIFIC, INC.	5 Parts Sociales Françaises	EUR 272.150	2.177 parts sociales	EUR 54.425	EUR 217.725
Total:	16 Parts Sociales	EUR 1.506.830	12.054 parts sociales	EUR 301.350	EUR 1.205.480

Ces apports d'un montant total de EUR 1.506.830 (un million cinq cent six mille huit cent trente euros) sont à affecter de la manière suivante:

(i) un montant de EUR 301.350 (trois cent et un mille trois cent cinquante euros) au compte capital social de la Société;

(ii) un montant de EUR 1.205.480 (un million deux cent cinq mille quatre cent quatre-vingt euros) au compte prime d'émission de la Société.

La valeur des apports ci-dessus est certifiée au notaire soussigné par (i) deux certificats datés du 17 décembre 2004 émis par les administrateurs de ROPER INDUSTRIES, INC. concernant les Parts Sociales Danoises et la Part Sociale Allemande et (ii) un certificat émis par les administrateurs de ROPER SCIENTIFIC, INC. concernant les Parts Sociales Françaises qui établissent que:

I. En ce qui concerne l'apport Parts Sociales Danoises:

1. ROPER INDUSTRIES INC. est le propriétaire des Parts Sociales Danoises ayant une valeur nominale de DKK 1.000 (mille couronnes danoises) chacune, représentant 1% (un pour cent) du capital social de ROPER DENMARK, étant entendu que ROPER INDUSTRIES, INC. a déjà cédé 99% (quatre-vingt-dix-neuf pour cent) des Parts Sociales Danoises à la Société;

2. Les Parts Sociales Danoises sont entièrement libérées.

3. ROPER INDUSTRIES, INC. est le seul ayant-droit des Parts Sociales Danoises avec le pouvoir d'en disposer.

4. Aucune des Parts Sociales Danoises ne fait l'objet d'un gage ou d'un droit de jouissance, il n'existe aucun droit de gage ou de droit de jouissance sur les Parts Sociales Danoises et les Parts Sociales Danoises ne font l'objet d'aucune saisie.

5. Il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de se voir attribuer une ou plusieurs Parts Sociales Danoises.

6. Conformément au droit du Danemark et les statuts de ROPER DENMARK, les Parts Sociales Danoises sont librement transmissibles.

7. Toutes les formalités afférentes à cet apport en nature des Parts Sociales Danoises sont effectuées au Danemark.

8. En date du 16 décembre 2004, les Parts Sociales Danoises qui seront apportées valent au moins EUR 720.670 (sept cent vingt mille six cent soixante-dix euros).

II. En ce qui concerne l'apport de la Part Sociale Allemande:

1. ROPER INDUSTRIES INC. est le propriétaire des Parts Sociales Allemandes ayant une valeur nominale de EUR 23.500 (vingt-trois mille cinq cent euros), représentant 1% (un pour cent) de 94% (quatre-vingt quatorze pour cent) du capital social de ROPER GmbH, étant entendu que ROPER INDUSTRIES, INC. a déjà cédé 99% (quatre-vingt-dix-neuf pour cent) de 94% (quatre-vingt-quatorze pour cent) des Parts Sociales Allemandes à la Société;

2. Les Parts Sociales Allemandes sont entièrement libérées.

3. ROPER INDUSTRIES, INC. est le seul ayant droit des Parts Sociales Allemandes avec le pouvoir d'en disposer.

4. Aucune des Parts Sociales Allemandes ne fait l'objet d'un gage ou d'un droit de jouissance, il n'existe aucun droit de gage ou de droit de jouissance sur les Parts Sociales Allemandes et les Parts Sociales Allemandes ne font l'objet d'aucune saisie.

5. Il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de se voir attribuer une ou plusieurs Parts Sociales Allemandes.

6. Conformément au droit allemand et les statuts de ROPER GmbH, les Parts Sociales Allemandes sont librement transmissibles.

7. Toutes les formalités afférentes à cet apport en nature des Parts Sociales Allemandes sont effectuées en Allemagne.

8. En date du 16 décembre 2004, les Parts Sociales Allemandes qui seront apportées valent au moins EUR 514.010 (cinq cent quatorze mille dix euros).

III. En ce qui concerne l'apport des Parts Sociales Françaises:

1. ROPER SCIENTIFIC INC. est le propriétaire des Parts Sociales Françaises ayant une valeur nominale de EUR 74 (soixante-quatorze euros), représentant 1% (un pour cent) de 99,8% (quatre-vingt dix-neuf virgule huit pour cent) du capital social de SCIENTIFIC SAS, étant entendu que ROPER SCIENTIFIC, INC. a déjà cédé 99% (quatre-vingt-dix-neuf pour cent) de 99,8% (quatre-vingt dix-neuf virgule huit pour cent) des Parts Sociales Françaises à la Société;

2. Les Parts Sociales Françaises sont entièrement libérées.

3. ROPER SCIENTIFIC, INC. est le seul ayant droit des Parts Sociales Françaises avec le pouvoir d'en disposer.

4. Aucune des Parts Sociales Françaises ne fait l'objet d'un gage ou d'un droit de jouissance, il n'existe aucun droit de gage ou de droit de jouissance sur les Parts Sociales Françaises et les Parts Sociales Françaises ne font l'objet d'aucune saisie.

5. Il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de se voir attribuer une ou plusieurs Parts Sociales Françaises.

6. Conformément au droit allemand et les statuts de SCIENTIFIC SAS, les Parts Sociales Françaises sont librement transmissibles.

7. Toutes les formalités afférentes à cet apport en nature des Parts Sociales Françaises sont effectuées en France.

8. En date du 16 décembre 2004, les Parts Sociales Françaises qui seront apportées valent au moins EUR 272.150 (deux cent soixante-douze mille cent cinquante euros).

Une copie des documents mentionnés ci-dessus après avoir été signés ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide d'enregistrer que l'actionnariat de la Société est composé comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales
ROPER INDUSTRIES, INC.	14.377 parts sociales
ROPER SCIENTIFIC, INC.	2.677 parts sociales
Total:	17.054 parts sociales

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«**Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 426.350 (quatre cent vingt-six mille trois cent cinquante euros) représenté par 17.054 (dix-sept mille cinquante-quatre) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements mentionnés ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG à procéder, au nom de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Tax exemption

Considérant que la Société détient à ce jour 100% (cent pour cent) des parts sociales de ROPER DENMARK Aps, et 99,8% (quatre-vingt-dix-neuf pour cent) des parts sociales de ROPER SCIENTIFIC SAS, et considérant que les apports

en nature consistent en des parts sociales de sociétés constituées dans l'Union Européenne à une autre société constituée dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'Article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à huit mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Beerens, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 décembre 2004, vol. 429, fol. 93, case 12. – Reçu 5.140,10 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(009677.3/242/387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2005.

ROPER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 103.066.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 janvier 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(009681.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2005.

LIONSBRIDGE ESTATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 103.487.

L'an deux mille quatre, le treize décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LIONSBRIDGE ESTATES S.A. avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée sous la dénomination de DETRONA S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 septembre 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 octobre 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 103.487.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Lydia Ceccherini, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.969.000,00 (un million neuf cent soixante-neuf mille euros) par apports nouveaux pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,00 (trente et un mille euros) à EUR 2.000.000,00 (deux millions d'euros), par la création et l'émission de 19.690 (dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix)

actions nouvelles de valeur nominale EUR 100,00 (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

- Souscription et libération des actions nouvelles.
- 2. Modification subséquente des statuts.
- 3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 1.969.000,00), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00), par la création et l'émission de dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (19.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire majoritaire, l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue l'actionnaire majoritaire, à savoir:

LIONSBRIDGE LICENSING B.V., société de droit néerlandais, avec siège social à NL-7391 MS Twello, Rijksweg 38,

ici représentée par Monsieur Jean Faber, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 décembre 2004,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire les dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (19.690) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 1.969.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 3. (premier alinéa).

Le capital social est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00), divisé en vingt mille (20.000) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de vingt-quatre mille cinq cents euros (EUR 24.500,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Faber, L. Ceccherini, E. Antona, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004. – Reçu 19.690 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

E. Schlessner.

(009643.3/227/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2005.

LIONSBRIDGE ESTATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 103.487.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

E. Schlessner

Notaire

(009644.3/227/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2005.

SECHER EXPLOITATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Junglinster.
R. C. Luxembourg B 57.513.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05454, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 janvier 2005.

Signature.

(008716.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

MSD IRELAND (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 46.365.

In the year two thousand and four, on the thirtieth of December,
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Mr. Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
acting in his capacity as attorney in fact of the board of directors of MSD IRELAND (HOLDINGS) S.A., by virtue of decisions taken by the board of directors on December 17, 2004, copy of which document, after having been signed *in* *variatur* by the appearing person and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I) The company MSD IRELAND (HOLDINGS) S.A., having its registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 46.365, was incorporated under the denomination of MSD IRELAND (HOLDINGS) LTD. in Bermuda, on October 5, 1972. The company has been submitted to Luxembourg Law and the Articles of Incorporation have been subsequently restructured by deed of the undersigned notary on December 24, 1993, published in the Mémorial C, number 135 of April 11, 1994. The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on May 4, 2000, published in the Mémorial C, number 690 of September 25, 2000.

II) According to article 5 of the articles of incorporation, the corporate capital is set at eighteen million seven hundred and thirty-three thousand six hundred and twenty-five euros (18,733,625.- EUR) divided into seven hundred and forty-nine thousand three hundred and forty-five (749,345) shares having a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each. The reserve for share premium, which is at the free disposal of the shareholders, amounts to five million eight hundred thousand seven hundred and sixty-one euros sixty cents (5,800,761.60 EUR).

The authorized capital is set at one hundred and eighty five million euros (185,000,000.- EUR) divided into seven million four hundred thousand (7,400,000) shares having a par value of twenty-five euros (25.- EUR).

During a period of five years as from the date of publication of the resolutions of the Extraordinary General Meeting of May 4, 2000, without prejudice to any renewals in the forms and conditions provided for by law, the Board of Directors shall have all the powers to carry out a capital increase within the limits of the authorized capital either in one or several tranches, when it deems appropriate, to be paid in as will be determined by the Board of Directors, including by way of capitalization (incorporation) of reserves and by issue of new shares. The Board may, within the limits of the authorized share capital, issue convertible bonds or bonds carrying a subscription right or redeemable by shares, or any other securities which may give a forward right to shares the issue of which shall remain subject to the preferential subscription right of the existing shareholders. The Board of Directors shall determine the subscription price, with or without issue premium and the date of entry into possession, as well as any other terms applicable to the issue, the subscription and the payment for which it may reserve the possibility provided for in article 32-1 paragraph (3) of the law of August 10, 1915 on commercial companies. It may delegate any individual or legal entity duly authorized to organise the sale of the subscription rights, to receive subscription orders and to receive payment of the price of the bonds, securities and shares representing all or part of the capital increases within the limits of the authorized share capital.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Board of Directors is authorized to take or authorize the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

III) Pursuant to this authorization, the Board of Directors has decided to increase the capital of the company by an amount of two million two hundred and twenty-eight thousand nine hundred and fifty euros (2,228,950.- EUR) so as to raise it from its present amount of eighteen million seven hundred and thirty-three thousand six hundred and twenty-five euros (18,733,625.- EUR) to twenty million nine hundred and sixty-two thousand five hundred and seventy-five euros (20,962,575.- EUR) by the issue of eighty-nine thousand one hundred and fifty-eight (89,158) new shares having a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, this capital increase and the payment of premium occurring by contributions in kind of MERCK SHARP & DOHME B.V., a company duly incorporated under the laws of the Netherlands, with registered office at Waarderweg 39, 2031 BN Haarlem, The Netherlands.

The eighty-nine thousand one hundred and fifty-eight (89,158) shares have been subscribed and fully paid in by contributions in kind of MERCK SHARP & DOHME B.V., prenamed, for an aggregate value of twelve million three hundred

and sixty-eight thousand two hundred and six euros (12,368,206.- EUR) (out of which two million two hundred and twenty-eight thousand nine hundred and fifty euros (2,228,950.- EUR) represent the par value of the issued shares and ten million one hundred and thirty-nine thousand two hundred and fifty-six euros (10,139,256.- EUR) represent the premium paid on the new shares), through transfer to the Company of participations held in five Spanish companies, whose existence and value have been confirmed by a report established by DELOITTE S.A., Luxembourg, in accordance with articles 26-1 (3) and 32-1 (5) of the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies. The conclusions of this audit report are as follows:

«Based on the verification procedures applied as described above, we are of the opinion that the value of the Contribution is at least equal to the number and value of the 89,158 ordinary shares of par value EUR 25 each to be issued at total share premium of EUR 10,139,256.»

In particular, MERCK SHARP & DOHME B.V. has contributed:

- ten thousand (10,000) shares with a par value of six euros one cent (6,01 EUR) in LABORATORIOS BIOPAT S.A., for an aggregate par value of sixty thousand one hundred euros (60,100.- EUR);
- ten thousand (10,000) shares with a par value of six euros one cent (6,01 EUR) in LABORATORIOS CHIBRET S.A., for an aggregate par value of sixty thousand one hundred euros (60,100.- EUR);
- ten thousand (10,000) shares with a par value of six euros one cent (6,01 EUR) in LABORATORIOS FROSST S.A.U., for an aggregate par value of sixty thousand one hundred euros (60,100.- EUR);
- ten thousand (10,000) shares with a par value of six euros one cent (6,01 EUR) in LABORATORIOS NEUROGARD S.A.U., for an aggregate par value of sixty thousand one hundred euros (60,100.- EUR); and
- ten thousand (10,000) shares with a par value of six euros one cent (6,01 EUR) in SHARP & DOHME S.A., for an aggregate par value of sixty thousand one hundred euros (60,100.- EUR).

It was noted that the total issue premiums of ten million one hundred and thirty-nine thousand two hundred and fifty-six euros (10,139,256.- EUR) have been paid on the newly subscribed shares.

All other shareholders of the Company have duly waived their preferential subscription rights with respect to the above capital increase.

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation will now read as follows:

Art. 5. First paragraph. «The corporate capital is set at twenty million nine hundred and sixty-two thousand five hundred and seventy-five euros (20,962,575.- EUR) divided into eight hundred and thirty-eight thousand five hundred and three (838,503) shares having a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each. The reserve for share premium, which is at the free disposal of the shareholders, amounts to fifteen million nine hundred and forty thousand and seventeen euros sixty cents (15,940,017,60 EUR).»

Expenses

The contribution in kind consisting in ten thousand (10,000) shares of each of the companies LABORATORIOS BIOPAT S.A., LABORATORIOS CHIBRET S.A., LABORATORIOS FROSST S.A.U., LABORATORIOS NEUROGARD S.A.U. and SHARP & DOHME S.A., representing the entire share capital of these companies, all incorporated in the European Union, the company refers to Article 4-2 of the law of December 29, 1971 which provides for capital tax exemption.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital with issue premium are estimated at approximately 5,500.- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Maître Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de MSD IRELAND (HOLDINGS) S.A., en vertu de résolutions prises par le conseil d'administration en date du 17 décembre 2004, copie dudit document après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) La société MSD IRELAND (HOLDINGS) S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 46.365, a été constituée sous la dénomination de MSD IRELAND (HOLDINGS) LTD., à Bermuda en date du 5 octobre 1972. La société a été soumise aux droit luxembourgeois et les statuts ont été restructurés en conséquence suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 décembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 135 du 11 avril 1994. Les statuts ont été modifiés à

plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 mai 2000, publié au Mémorial C, numéro 690 du 25 septembre 2000.

II) Aux termes de l'article 5 des statuts, le capital social de la société est fixé à dix-huit millions sept cent trente-trois mille six cent vingt-cinq euros (18.733.625,- EUR) divisé en sept cent quarante-neuf mille trois cent quarante-cinq (749.345) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. Le montant des primes d'émission qui est à la libre disposition des actionnaires s'élève à cinq millions huit cent mille sept cent soixante et un euros soixante cents (5.800.761,60 EUR).

Le capital autorisé est fixé à cent quatre-vingt-cinq millions d'euros (185.000.000,- EUR) divisé en sept millions quatre cent mille (7.400.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR).

Pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des résolutions de l'Assemblée générale extraordinaire du 4 mai 2000, sans préjudice de renouvellements éventuels dans les formes et conditions prévues par la loi, le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour réaliser une augmentation du capital, dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs tranches, en temps qu'il appartiendra, à libérer de la façon qui sera déterminée par le Conseil d'Administration, y compris notamment par incorporation de réserves et par émission de nouvelles actions. Le Conseil pourra, dans les limites du capital autorisé, émettre des obligations convertibles ou assorties d'un droit de souscription ou des obligations remboursables en actions, ou d'autres valeurs mobilières pouvant donner droit à terme à des actions, dont l'émission reste soumise au droit de souscription préférentiel des actionnaires existants. Le Conseil d'Administration fixera le prix de souscription, avec ou sans prime d'émission, et la date d'entrée en jouissance, ainsi que toutes les autres modalités des opérations d'émission, de souscription et de libération, pour lesquelles il pourra se ménager la possibilité prévue à l'article 32-1 paragraphe (3) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il pourra déléguer toute personne physique ou morale dûment autorisée pour organiser le marché des droits de souscription, recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des obligations, autres valeurs mobilières et actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital dans les limites du capital autorisé.

Lorsque le Conseil d'Administration réalise une augmentation totale ou partielle du capital conformément aux conditions dont question ci-dessus, il devra prendre des mesures pour modifier le présent article en vue d'acter le changement et le Conseil d'Administration est autorisé à prendre ou à autoriser les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification en concordance avec la loi.

III) En exécution des pouvoirs lui conférés par les statuts, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à une augmentation de capital à concurrence de deux millions deux cent vingt-huit mille neuf cent cinquante euros (2.228.950,- EUR) pour le porter de son montant actuel de dix-huit millions sept cent trente-trois mille six cent vingt-cinq euros (18.733.625,- EUR) à vingt millions neuf cent soixante-deux mille cinq cent soixante-quinze euros (20.962.575,- EUR) par l'émission de quatre-vingt-neuf mille cent cinquante-huit (89.158) actions nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, cette augmentation de capital et le paiement de primes étant réalisée moyennant apport en nature de MERCK SHARP & DOHME B.V., une société établie sous les lois des Pays-Bas, avec siège social à Waarderweg 39, 2031 BN Haarlem (Pays-Bas).

Les quatre-vingt-neuf mille cent cinquante-huit (89.158) actions nouvelles ont été souscrites et intégralement libérées moyennant apport en nature par MERCK SHARP & DOHME B.V., prénommée, pour une valeur de douze millions trois cent soixante-huit mille deux cent six euros (12.368.206,- EUR) (dont deux millions deux cent vingt-huit mille neuf cent cinquante euros (2.228.950,- EUR) représentent la valeur nominale des actions émises et dix millions cent trente-neuf mille deux cent cinquante-six euros (10.139.256,- EUR) représentent la prime d'émission payée sur les actions nouvelles), moyennant transfert à la société de participations détenues dans cinq sociétés espagnoles, dont l'existence et la valeur ont été confirmées par un rapport établi par DELOITTE S.A., Luxembourg, en conformité des articles 26-1 (3) et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales. La conclusion dudit rapport est la suivante:

«Based on the verification procedures applied as described above, we are of the opinion that the value of the Contribution is at least equal to the number and value of the 89,158 ordinary shares of par value EUR 25 each to be issued at total share premium of EUR 10,139,256.»

En particulier, MERCK SHARP & DOHME B.V. a apporté:

- dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de six euros un cent (6,01 EUR) de LABORATORIOS BIOPAT S.A. d'une valeur nominale de soixante mille cent euros (60.100,- EUR),
- dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de six euros un cent (6,01 EUR) de LABORATORIOS CHIBRET S.A. d'une valeur nominale de soixante mille cent euros (60.100,- EUR),
- dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de six euros un cent (6,01 EUR) de LABORATORIOS FROSST S.A.U. d'une valeur nominale de soixante mille cent euros (60.100,- EUR),
- dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de six euros un cent (6,01 EUR) de LABORATORIOS NEURO-GARD S.A.U. d'une valeur nominale de soixante mille cent euros (60.100,- EUR),
- dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de six euros un cent (6,01 EUR) de SHARP & DOHME S.A. d'une valeur nominale de soixante mille cent euros (60.100,- EUR).

Il a été constaté que des primes d'émission d'un montant total de dix millions cent trente-neuf mille deux cent cinquante-six euros (10.139.256,- EUR) ont été payées sur les nouvelles actions souscrites.

Tous les autres Actionnaires Commanditaires de la Société ont dûment renoncé à leur droit de souscription préférentiel en relation avec l'augmentation de capital qui précède.

A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. «Le capital social est fixé à vingt millions neuf cent soixante-deux mille cinq cent soixante-quinze euros (20.962.575,- EUR) divisé en huit cent trente-huit mille cinq cent trois (838.503) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. Le montant des primes d'émission, qui est à la libre disposition des actionnaires, s'élève à quinze millions neuf cent quarante mille dix-sept euros soixante cents (15.940.017,60 EUR).»

Frais

L'apport en nature consistant en dix mille (10.000) actions représentant l'intégralité du capital social de chacune des sociétés LABORATORIOS BIOPAT S.A., LABORATORIOS CHIBRET S.A., LABORATORIOS FROSST S.A.U., LABORATORIOS NEUROGARD S.A.U. et SHARP & DOHME S.A., toutes constituées dans l'Union Européenne, la société se réfère à l'Article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital avec prime d'émission qui précède, sont estimés à environ 5.500,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Steffen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 40, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

P. Frieders.

(009648.3/212/206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2005.

MSD IRELAND (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 46.365.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

P. Frieders

Notaire

(009650.3/212/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2005.

OXYMORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 94.490.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 2004

Acceptation de la démission de Messieurs Pierre Riglet, Norbert Schmitz et S.G.A. SERVICES S.A. en tant qu'Administrateurs et propose de leur donner décharge jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de Monsieur Laurent Guimard, employé privé, adresse professionnelle au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, adresse professionnelle au 73, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg et de Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, adresse professionnelle au 73, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, à partir de ce jour. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Acceptation de la démission de DELOITTE & TOUCHE comme Commissaire aux Comptes. L'Assemblée lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de Monsieur Marcel Stephany, expert comptable adresse professionnelle au 23, cité Aline Mayrisch à L-7268 Bereldange à partir de ce jour. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Le siège social est transféré au 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

OXYMORE S.A.

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01167. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008338.3/1023/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

EUROAMBULANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-5326 Contern, 5B, rue de l'Etang, Zone d'Activité Weiergewan.
R. C. Luxembourg B 66.731.

L'an deux mille cinq, le treize janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Alain Kill, indépendant, né à Luxembourg le 4 juin 1976, demeurant à L-9511 Wiltz, 105, rue Aneschbach,
- 2.- Madame Annick Waaijbergen, employée privée, née à Wiltz le 13 octobre 1962, épouse séparée de biens de Monsieur Alain Kill, demeurant à L-9545 Wiltz, 6, rue du Genêt,
- 3.- Monsieur Armand Kill, retraité, né à Luxembourg le 6 janvier 1948, demeurant à L-9560 Wiltz, 72, rue du X Septembre.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sub 1.- et 2.- sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée EUROAMBULANCE, S.à r.l., avec siège social à L-1540 Luxembourg, 21, rue Benjamin Franklin, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 14 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 930 du 23 décembre 1998, et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 21 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 257 du 13 avril 1999,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 66.731.

II. - Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (LUF 1.000,-) chacune, intégralement libérées et appartenant aux associés comme suit:

1.- Madame Annick Waaijbergen, préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales	250
2.- Monsieur Alain Kill, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales.	250
Total: cinq cents parts sociales	500

III.- Ensuite, Madame Annick Waaijbergen, préqualifiée, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, la totalité de ses parts sociales, soit deux cent cinquante (250) parts sociales, de la société dont s'agit à Monsieur Armand Kill, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de quarante mille euros (EUR 40.000,-), somme que la cédante reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance

IV.- Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Le cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part de la cédante.

La cédante et le cessionnaire déclarent être les bénéficiaires réels de la présente transaction. Le cessionnaire déclare en outre que les fonds ayant servi au paiement des susdites cessions de parts ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

V.- Monsieur Alain Kill, préqualifié, agissant en sa qualité d'associé déclare approuver la susdite cession de parts sociales et accepter Monsieur Armand Kill, préqualifié, comme nouvel associé.

VI.- Madame Annick Waaijbergen, préqualifiée, déclare par les présentes démissionner avec effet immédiat de sa fonction de gérante administrative de la société.

VII.- Monsieur Alain Kill, préqualifié, déclare par les présentes démissionner avec effet immédiat de sa fonction de gérant technique de la société.

VIII.- Ensuite, les associés Monsieur Alain Kill et Monsieur Armand Kill, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de convertir le capital, actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euros, en utilisant le taux de conversion officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (EUR 1,-), de sorte que le capital social est désormais de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-sept cents (EUR 12.394,67).

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cinq euros et trente-trois cents (EUR 5,33) en vue de le porter de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-sept cents (EUR 12.394,67) à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation correspondante de la valeur nominale des parts sociales existantes, de sorte que le capital social sera désormais de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune.

La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée par les associés préqualifiés, au prorata de leur participation dans la société, au moyen d'un versement en espèces, de sorte que la somme de cinq euros et

trente-trois cents (EUR 5,33) se trouve dès à présent à la disposition de la société ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Alain Kill, indépendant, né à Luxembourg le 4 juin 1976, demeurant à L-9511 Wiltz, 105, rue Aneschbach, deux cent cinquante parts sociales	250
2.- Monsieur Armand Kill, retraité, né à Luxembourg le 6 janvier 1948, demeurant à L-9560 Wiltz, 72, rue du X Septembre, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales.	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées.»

Quatrième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-1540 Luxembourg, 21, rue Benjamin Franklin, à L-5326 Contern, 5B, rue de l'Etang, Zone d'Activité Weiergewan, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Contern.»

Cinquième résolution

Les associés acceptent la démission de Madame Annick Waaijzenberg, préqualifiée, de sa fonction de gérante administrative de la société.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérante administrative est accordée à Madame Annick Waaijzenberg, préqualifiée.

Sixième résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Alain Kill, préqualifié, de sa fonction de gérant technique de la société.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant technique est accordée à Monsieur Alain Kill, préqualifié.

Septième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Alain Kill, préqualifié, gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

IX.- Monsieur Alain Kill, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant unique de la société, déclare se tenir, au nom de la société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

X.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-) sont à charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

XI.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: A. Kill, A. Waaijzenberg, A. Kill, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 54, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 janvier 2005.

T. Metzler.

(008786.3/222/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

EUROAMBULANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 5B, rue de l'Etang, Zone d'Activité Weiergewan.

R. C. Luxembourg B 66.731.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 janvier 2005.

T. Metzler.

(008791.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

PHARAOH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 68.554.

L'an deux mille cinq, le vingt janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PHARAOH S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 janvier 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 334 du 11 mai 1999, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg section B sous le numéro 68.554,

L'assemblée est ouverte à 8.30 heures sous la présidence de Maître Véronique Wauthier, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Delphine Goergen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gregory Guissard, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social afin de l'étendre comme suit:

«La société peut en outre procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.»

2.- Adaptation de l'article 4 des statuts en insérant un 5^{ème} paragraphe qui aura la teneur précitée.

3.- Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société, afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir, par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières, de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, avances, prêts ou garanties.

La société peut en outre procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à (...) heures.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Wauthier, D. Goergen, G. Guissard, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, vol. 146S, fol. 87, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 26 janvier 2005.

P. Decker.

(009656.3/206/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2005.

PHARAOH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 68.554.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 26 janvier 2005.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(009658.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2005.

LA DISTRIBUTION AUTOMOBILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 84.414.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2005, réf. LSO-BA06221, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008301.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

JEB CONSULTING & INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 103.830.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue au siège social de la société, le 4 décembre 2004 que:

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société JEB CONSULTING & INVESTMENT S.A. à partir du 4 décembre 2004 du 49, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04664. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008370.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

LION-INTERGESTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 27.033.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 1^{er} octobre 2004

Le Conseil d'Administration décide d'accepter:

- la démission de Monsieur Yves Deborgher en qualité d'administrateur de la Société, avec effet au 30 septembre 2004,

- d'accepter la cooptation de Monsieur Philippe de Terline en qualité d'Administrateur, en date du 30 septembre 2004, en remplacement de Monsieur Yves Deborgher, démissionnaire, sous réserve de l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Luxembourg, le 4 octobre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07358. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008304.3/1024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

AMB GEBÄUDE 556, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 97.672.

Il résulte des résolutions écrites du 25 janvier 2005 que l'associé unique de la société:

- a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

- a pris note de la nouvelle adresse du siège social du gérant TMF CORPORATE SERVICES S.A. qui est désormais sis au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2005.

Pour la société

Gérant unique

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

P. Kotoula / S. Mellinger

Administrateur / Fondée de pouvoirs

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06474. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008697.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

H&S PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rodange.

R. C. Luxembourg B 75.291.

L'an deux mille cinq, le douze janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

1. Monsieur Christian Schleich, employé privé,
2. Madame Mireille Hein, directrice, les deux demeurant à L-4879 Lamadelaine, 56, rue de la Montagne, agissant en leur qualité d'associés de la société à responsabilité limitée H&S PROMOTIONS S.à r.l. avec siège à L 4536 Differdange, (R.C. n° B 75.291), constituée suivant acte notarié du 10 avril 2000, publié au Mémorial C, page 26433/2000.

Lesquels comparants ont requis le notaire de documenter les changements suivants:

1. Transfert du siège social de Differdange à Rodange avec modification afférente de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. Le siège social est établi à Rodange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

2. Conversion du capital de LUF en EUR 12.394,67.

3. Augmentation de capital de EUR 105,33 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,67 à EUR 12.500,- par versement espèces.

Suite à ces changements l'article 6 alinéa 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Alinéa 1^{er}. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libéré et souscrit.

4. Ajout à l'objet social avec modification afférente de l'article 2 alinéa 2 des statuts.

L'assemblée décide l'extension de l'objet social comme suit:

Art. 2. Alinéa 2. Elle peut faire des emprunts, emprunter et accorder à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de six cents euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: Ch. Schleich, M. Hein, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 janvier 2005, vol. 904, fol. 45, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 26 janvier 2005.

G. d'Huart.

(009775.3/207/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2005.

GODPROM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 88.404.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA04255, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

(008595.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

GODPROM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 88.404.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA04254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

(008592.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

**ARGOR ENGINEERING S.A., Société Anonyme,
(anc. DE SMET LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 76.344.

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DE SMET LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 76.344, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 juin 2000, publié au Mémorial C, numéro 750 du 12 octobre 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Goffinet, employé privé, demeurant à Clemency.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à Oetrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sabrina Lepomme, employée privée, demeurant à Virton (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Changement de la dénomination sociale de la société en ARGOR ENGINEERING S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentatives de l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix la résolution suivante, qui a été adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en ARGOR ENGINEERING S.A. et de modifier par conséquent l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. «Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ARGOR ENGINEERING S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Goffinet, N. Thoma, S. Lepomme, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 39, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

P. Frieders.

(009652.3/212/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2005.

**ARGOR ENGINEERING S.A., Société Anonyme,
(anc. DE SMET LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 76.344.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

P. Frieders

Notaire

(009655.3/212/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2005.

CBM INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 78.000.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008343.3/1022/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

SERCORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 84.585.

Le bilan au 31 décembre 2003 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05971, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SERCORP S.A.

Signature

(008348.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

ITAÚ EUROPA LUXEMBOURG, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 80.545.

Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire par le Conseil d'Administration

En date du 6 décembre 2004, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de M. Guilherme Bezerril comme administrateur en date du 15 septembre 2004.

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02520. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(008302.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

**AVALON ONLINE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme,
(anc. PETROVA S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 89.545.

Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège de la société le 11 janvier 2005

Conformément à l'article 5 des statuts et à la cinquième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 18 octobre 2002 autorisant le Conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres, le conseil d'administration décide, à l'unanimité de:

* déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Hervé Caen.

Monsieur Hervé Caen portera le titre d'administrateur-délégué de la société et partant pourra engager la société par sa seule signature exclusive respectivement par sa co-signature obligatoire pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
AVALON ONLINE DISTRIBUTION S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008409.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

ONE WORLD TECHNOLOGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 105.635.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the thirtieth day of December.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary, residing in Luxembourg-Bonnevoie.

There appeared:

1) The company ONE WORLD TECHNOLOGIES LIMITED, having its registered office in Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under Number 28887, duly represented by M^e François Brouxel, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a proxy under private seal dated December 28, 2004,

which proxy after having been signed ne varietur by the proxy holder, acting as here above stated, and the notary public will remain attached to the present deed to be registered together with it.

2) The company TECHTRONIC INDUSTRIES BELGIUM SPRL, having its registered office in 1410 Waterloo, 55, Avenue des Pâquerettes, Zoning artisanal, Bâtiment 5, Belgium,

duly represented by M^e François Brouxel, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal dated December 28, 2004,

which proxy after having been signed ne varietur by the proxy holder, acting as here above stated, and the notary public will remain attached to the present deed to be registered together with it.

Such appearing party is the sole member of ONE WORLD TECHNOLOGIES LIMITED a corporation organised under the laws of Bermuda, with registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda (hereinafter «the Company»).

The appearing parties, represented as here above stated, have requested the notary to act the following resolutions:

I. A board meeting of directors of the Company was held in Hong Kong, on December 23, 2004 and power was given to any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS to perform all actions and formalities in Luxembourg in relation to the transfer of the registered office of the Company to Luxembourg.

II. It results from a legal opinion issued by the law firm CONYERS DILL & PEARMAN that:

1. The Company is duly incorporated and existing under the laws of Bermuda.
2. The laws of Bermuda permit the Company to discontinue under the laws of Bermuda and continue in Luxembourg.
3. The Company has the necessary corporate power and authority to discontinue under the laws of Bermuda and to continue in Luxembourg.

4. The Company has taken all corporate action required to authorise its discontinuance under the laws of Bermuda.

5. No order, consent, approval, licence, authorisation or validation of or exemption by any government or public body or authority of Bermuda or any sub-division thereof is required to authorise the discontinuance of the Company under the laws of Bermuda and its continuance in Luxembourg.

6. The effective date of the discontinuance of the Company shall be the date that the Company's continuance in Luxembourg is effective pursuant to the laws of Luxembourg and the discontinuance and continuance of the Company shall not be deemed to operate to:

- (a) create a new legal entity; or
- (b) prejudice or affect the continuity of the Company.

The legal opinion after having been signed ne varietur by the proxy holder, acting as here above stated, and the notary public will remain attached to the present deed to be registered together with it.

III. It results from the balance sheet of the Company as at December 30, 2004 that the share capital of the Company is fixed at EUR 1,378,300.- (one million three hundred seventy-eight thousand three hundred euros) divided into 55,132 (fifty-five thousand one hundred thirty-two) corporate units of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

The balance sheet after having been signed ne varietur by the proxy holder, acting as here above stated, and the notary public will remain attached to the present deed to be registered together with it.

IV. As per the valuation report of American Appraisal and the subsequent calculation of the EUR/USD exchange rate impact on the value of the Company, the fair market value as at migration amounts to EUR 443,887.- (four hundred forty-three thousand eight hundred eighty-seven euros).

The valuation report after having been signed ne varietur by the proxy holder, acting as here above stated, and the notary public will remain attached to the present deed to be registered together with it.

V. Pursuant to such Extraordinary General Meeting, the following resolutions have been taken:

First resolution

The registered office and the management place of the Company have been transferred from Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda to the Grand Duchy of Luxembourg without dissolution of the Company but with continuation of its legal personality, effective as of 30 December, 2004 in accordance with Bermuda laws.

Second resolution

The nationality of the Company has been subsequently changed as of 30 December 2004 and the Luxembourg nationality has been adopted.

Third resolution

The activities of the Company have been stopped in Bermuda as of 30 December 2004 and the closing accounts of the Company as at 30 December 2004 have been approved.

Fourth resolution

As per the valuation report of American Appraisal and the subsequent calculation of the EUR/USD exchange rate impact on the value of the Company, the fair market value as at migration amounts to EUR 443,887.- (four hundred forty-three thousand eight hundred eighty-seven euros).

All the assets and liabilities of the Company previously of Bermuda nationality, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg Company maintained without discontinuance, which will continue to own all the assets and will continue to be bound by all the obligations of the Company previously of Bermuda nationality.

Fifth resolution

The Company adopts the legal form of a Luxembourg S.à r.l. and its name has been changed into ONE WORLD TECHNOLOGIES, S.à r.l.

Sixth resolution

The share capital of the Company is fixed at EUR 1,378,300.- (one million three hundred seventy-eight thousand three hundred euros) divided into 55,132 (fifty-five thousand one hundred thirty-two) corporate units at accounting value of EUR 25.- (twenty-five euros) per unit on basis of the accounts of the Company as at December 30, 2004.

Seventh resolution

As a consequence of such transfer of the registered office, the articles of association of the Company have been amended and shall henceforth read as follows:

«Title I: Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object

Art. 1. Form - Name. There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a corporation with limited liability («société à responsabilité limitée») governed by Luxembourg law, under the name of ONE WORLD TECHNOLOGIES, S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Corporation»).

Art. 2. Duration. The Corporation is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg City by resolution of the board of managers of the Corporation.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Corporation, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Corporation.

Art. 4. Corporate Object. The object of the Corporation is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Corporation may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Corporation has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Corporation, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II: Capital - Units

Art. 5. Share Capital. The subscribed share capital is set at EUR 1,378,300.- (one million three hundred seventy-eight thousand three hundred euros) represented by 55,132 (fifty-five thousand one hundred thirty-two) corporate units with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

The share capital may be increased or decrease by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the partners, as the case may be.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

Art. 6. Transfer of Units. If the Corporation has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Corporation's capital.

In case of a sole member, the units of the Corporation are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Corporation.

Art. 7. Redemption of Units. The Corporation may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Corporation of units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

Title III: General Meetings of Members

Art. 8. Power of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote. Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Corporation will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Corporation.

Art. 10. Single Member. If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV: Management

Art. 11. Board of managers. The Corporation shall be managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need(s) not to be member(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of members.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telex, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telex or telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Corporation in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The Corporation shall be bound by (i) the joint signature of one A manager together with one B manager, except for the transaction for which the amount is below EUR 1,000.- (one thousand euros) where the single signature of any one manager shall be binding for the corporation (ii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V: Accounts

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Corporation shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the 30th of December 2004 and shall terminate on the 31st of December of the year two thousand and five.

Art. 18. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn-up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Corporation.

Each year, five per cent (5%) of the annual net profits of the Corporation, shall be allocated to the legal reserve account of the Corporation. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Corporation.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- i. to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold or
- ii. to carry them forward or
- iii. to transfer them to another distributable reserve account of the Corporation.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- i. the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- ii. the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Corporation towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VI: Winding-up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 20. Liquidation. In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Corporation.

Art. 21. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended.»

Eighth resolution

The new registered office of the Company is set up at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Ninth resolution

The minimum number of managers is fixed at six as follows:

- a. Mr Horst Pudwill, engineer, residing professionally at Room 1806, 18/F, Central Plaza, Wanchai, Hong Kong, China;
- b. Mr Matthias Hartz, lawyer, residing professionally at Room 1806, 18/F, Central Plaza, Wanchai, Hong Kong, China;
- c. Mr Manfred Kuhlmann, accountant, residing professionally at Rehhoffstrasse 18, 20459 Hamburg, Germany;
- d. Mr Michel Violleau, accountant, residing professionally at 209, rue De La Belle Etoile, Zi Paris Nord 2-95945, Roissy, CDG, France;
- e. Mr Mark Pearson, accountant, residing professionally at Anvil House, Tuns Lane, Henley-on-Thames, Oxfordshire RG9 1SA, UK;
- f. Mr Olivier Dorier, accountant, residing professionally at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg;

are appointed as managers of the Company with effect as of the transfer of the registered office of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg, the term of their mandate shall terminate at the next annual general meeting of the Company.

Expenses

According to article 3 of the law on contribution duty, the contribution duty to be paid by the company amounts is assessed on the fair market value of the Company fixed at EUR 443,887.- (four hundred forty-three thousand eight-hundred eighty-seven euros).

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 7,000.- (seven thousand euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn-up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. La société ONE WORLD TECHNOLOGIES LIMITED, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermudes, immatriculée au Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 28887, dûment représentée par Maître François Brouxel, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 28 décembre 2004,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire, agissant comme dit ci-avant, et par le notaire instrumentant demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. La société TECHTRONIC INDUSTRIES BELGIUM SPRL, ayant son siège social à 1410 Waterloo, 55, Avenue des Pâquerettes, Zoning artisanal, Bâtiment 5, Belgique,

dûment représentée par Maître François Brouxel, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 28 décembre 2004,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire, agissant comme dit ci-avant, et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de la société one WORLD TECHNOLOGIES LIMITED, une société organisée selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermudes (ci-après «la Société»).

Lesquelles parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont demandé au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

I. Il a été tenu un conseil d'administration de la Société à Hong Kong, le 23 décembre 2004 et il a été donné pouvoir à tout avocat de l'Etude WILDGEN & PARTNERS de réaliser tous les actes et formalités à Luxembourg en relation avec le transfert du siège social de la Société à Luxembourg.

II. Il résulte d'une «Legal opinion» émise par l'Etude d'avocats CONYERS DILL & PEARMAN que:

1. La Société est dûment constituée et existe selon les lois des Bermudes.

2. Les lois des Bermudes permettent à la Société de cesser son activité sous les lois des Bermudes pour la poursuivre sous les lois du Luxembourg.

3. La Société a les pouvoirs et l'autorité sociétaires nécessaires pour cesser son activité sous les lois des Bermudes pour la poursuivre sous les lois du Luxembourg.

4. La Société a effectué tous les actes nécessaires pour autoriser cette cessation sous les lois des Bermudes.

5. Aucun ordre, consentement, accord, licence, autorisation ou validation ou exemption par un gouvernement ou personne publique ou autorité des Bermudes ou sous-division quelconque n'est requise pour autoriser la cessation de l'activité sous les lois des Bermudes et pour la continuer sous les lois du Luxembourg.

6. La date de cessation effective de l'activité de la Société devra être la même date que celle de sa continuation au Luxembourg conformément aux lois du Luxembourg et la cessation et la continuation de la Société ne sont pas censés:

a. créer une nouvelle entité juridique; ou

b. préjudicier ou affecter la continuité de la Société.

Le «legal opinion» après avoir été signée ne varietur par le mandataire, agissant comme dit ci-avant, et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Il résulte du bilan de la Société au 30 décembre 2004 que le capital social de la Société est fixé à EUR 1.378.300,- (un million trois cent soixante-dix-huit mille trois cents euros) divisé en 55.132 (cinquante-cinq mille cent trente-deux) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le bilan après avoir été signée ne varietur par le mandataire, agissant comme dit ci-avant, et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. Selon le rapport d'évaluation d'American Appraisal et le calcul subséquent de l'impact du taux d'échange EUR/USD sur la valeur de la Société, la valeur marchande lors du transfert est de EUR 443.887,- (quatre cent quarante-trois mille huit cent quatre-vingt-sept euros).

Le rapport d'évaluation après avoir été signée ne varietur par le mandataire, agissant comme dit ci-avant, et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

V. Selon ladite assemblée générale extraordinaire, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Le siège social et le lieu de direction effective de la Société ont été transférés de Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermudes vers le Grand-Duché de Luxembourg, sans dissolution de la Société et avec continuation de la personnalité juridique de la Société, avec effet au 30 décembre 2004 conformément aux lois des Bermudes.

Deuxième résolution

La nationalité de la Société a été changée en conséquence à compter du 30 décembre 2004 et la nationalité luxembourgeoise a été adoptée.

Troisième résolution

Les activités de la Société ont cessé aux Bermudes à compter du 30 décembre 2004 et les comptes de clôture de la Société au 30 décembre 2004 ont été approuvés.

Quatrième résolution

Selon le rapport d'évaluation d'American Appraisal et le calcul subséquent de l'impact du taux d'échange EUR/USD sur la valeur de la Société, la valeur marchande lors du transfert est de EUR 443.887,- (quatre cent quarante-trois mille huit cent quatre-vingt-sept euros).

Tous les actifs et passifs de la Société antérieurement de nationalité des Bermudes, sans limitation, demeurent la propriété dans leur ensemble de la Société luxembourgeoise maintenue sans discontinuité, laquelle continuera à détenir tous les actifs et continuera à être tenue de toutes les obligations antérieurement de la société de nationalité des Bermudes.

Cinquième résolution

La Société adopte la forme légale d'une S.à r.l. luxembourgeoise et son nom a été changé en ONE WORLD TECHNOLOGIES, S.à r.l.

Sixième résolution

Le capital social de la Société est fixé à EUR 1.378.300,- (un million trois cent soixante-dix-huit mille trois cents euros) divisé en 55.132 (cinquante-cinq mille cent trente-deux) parts sociales d'une valeur comptable de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune sur la base des comptes clos de la Société au 30 décembre 2004.

Septième résolution

En conséquence du présent transfert de siège social, les statuts de la Société ont été amendés et devront être lus de la manière suivante:

«Titre I^{er}: Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Forme - Nom. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, sous le nom de ONE WORLD TECHNOLOGIES, S.à r.l (ci-après la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré dans la commune de Luxembourg-Ville par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés. Des filiales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par résolution du conseil de gérance.

Au cas où le conseil de gérance estime que des événements d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produisaient ou étaient imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées à toute personne intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés commerciales, industrielle, financière ou autre, luxembourgeoise ou étrangère; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits sur ses participations, d'apport, option ou tout autre moyen.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, établir, gérer, développer et disposer de ses actifs comme ils pourront être composés au fur et à mesure et principalement mais pas limitativement de son portefeuille de valeurs mobilières quelles que soit leur origine, participer dans la création, le développement et le contrôle de toute entreprise, d'acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et tout droit de propriété intellectuelle, de les céder par la vente, transfert, échange ou autre, de recevoir ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et d'accorder au bénéfice de sociétés dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte et à des sociétés du groupe, toute assistance y compris une assistance financière, des prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice à la généralité de l'objet de la Société, celle-ci pourra:

- acquérir, posséder, administrer, vendre, échanger, transférer, commercialiser et investir dans et aliéner des actions, obligations, fonds, bordereaux, preuves d'insolvabilité et autres valeurs, emprunter de l'argent et émettre des bordereaux, ainsi que de prêter de l'argent;
- recevoir des revenus provenant de la disposition ou de licences de droit d'auteur, brevets, dessins, secrets de fabrication, marques de fabrique ou d'autres intérêts similaires;
- rendre une assistance technique;
- participer et gérer des sociétés.

La Société pourra emprunter dans toutes les formes et procéder à l'émission de bonds, bordereaux, valeurs, obligations et certificats, à condition qu'ils ne sont pas librement négociables et qu'ils ne sont émis que de façon nominatives.

Plus généralement, la Société pourra accomplir toutes opérations qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II: Capital - Parts

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 1.378.300,- (un million trois cent soixante-dix-huit mille trois cents euros) représenté par 55.132 (cinquante-cinq mille cent trente-deux) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit par décision de l'associé unique ou conformément à une résolution des associés le cas échéant.

Le capital social souscrit pourra être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée des associés délibérant de la même manière que prévue pour modifier les présents statuts.

Art. 6. Transfert de Parts. Si la Société a au moins deux associés, les parts de la société sont librement transférables entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts inter vivos à des non-associés est sujet au consentement donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

En cas d'associé unique, les parts de la Société sont librement transférables à un non-associé.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts à un non-associé est sujet à l'accord des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas, cependant, l'accord n'est pas requis si les parts sont transférées soit à des héritiers ayant droit à une portion obligatoire soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et dans aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers sont autorisés à vendre des actifs ou documents de la Société.

Art. 7. Rachat de Parts. La Société pourra racheter ses propres parts selon les dispositions légales applicables.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts qu'elle détient dans son propre capital social se fera en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions prise par l'assemblée générale du(es) associé(s).

Titre III: Assemblée Générale des Associés

Art. 8. Pouvoir de l'Assemblée Générale. Chaque assemblée des associés de la Société régulièrement constituée devra représenter l'ensemble des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes en relation avec l'activité de la Société.

Sauf exception légale, les résolutions de l'assemblée des associés dûment convoqués seront prises à la majorité simple des personnes présentes ou représentées.

Le capital et autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par la majorité des membres représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée des associés, et s'ils déclarent avoir été informé de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable ou publication.

Art. 9. Vote. Chaque part donne droit à une voix aux assemblées ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par part; au cas où une part serait détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice du droit de vote attaché cette part jusqu'à ce que un individu/une entité soit désignée comme seul détenteur vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les résolutions de l'associé unique prises selon le paragraphe premier sont enregistrées dans un procès-verbal ou établies par écrit.

De plus, les accords conclus entre l'associé unique et la Société représentée par celui-ci sont enregistrés dans un procès-verbal ou établies par écrit. Néanmoins, cette disposition n'est pas applicable aux présentes opérations effectuées dans des conditions normales.

Titre IV: Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doit/doivent pas nécessairement être associé(s). Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs, rémunération et durée de leur mandat.

Art. 12. Assemblées. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncée à cette convocation par l'accord écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 13. Procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B, à l'exception de transactions dont le montant est inférieur à EUR 1.000,- (mille euros) pour lesquelles la signature d'un seul gérant engage la Société (ii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V: Comptes

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le 30 décembre 2004 et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille cinq.

Art. 18. Comptes Annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits sont préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- i. de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou
- ii. de l'affecter au compte report à nouveau ou
- iii. de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant de ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- i. les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- ii. les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Titre VI: Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 20. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 21. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

Huitième résolution

Le nouveau siège social de la Société est établi au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Neuvième résolution

Le nombre minimum de gérants est fixé à 6 comme décrit ci-dessous:

- a. Monsieur Horst Pudwill, ingénieur, demeurant professionnellement au Room 1806, 18/F, Central Plaza, Wanchai, Hong Kong, Chine;
- b. Monsieur Matthias Hartz, avocat, demeurant professionnellement au Room 1806, 18/F, Central Plaza, Wanchai, Hong Kong, Chine;
- c. Monsieur Manfred Kuhlmann, comptable, demeurant professionnellement au Rehhoffstrasse 18, 20459 Hamburg, Allemagne;

d. Monsieur Michel Violleau, comptable, demeurant professionnellement au 209, rue De La Belle Etoile, Zi Paris Nord 2-95945, Roissy, CDG, France;

e. Monsieur Mark Pearson, comptable, demeurant professionnellement au Anvil House, Tuns Lane, Henley-on-Thames, Oxfordshire RG9 1SA, UK.

f. Monsieur Olivier Dorier, comptable, demeurant professionnellement au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg; sont nommés gérants de la Société avec effet à compter du transfert du siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, leurs mandats se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société.

Frais

En application de l'article 3 de la loi sur le droit d'apport, le droit d'apport à acquitter par la Société est calculée sur la valeur réelle de la Société fixée à EUR 443,887,- (quatre cent quarante-trois mille huit cent quatre-vingt-sept euros).

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à EUR 7.000,- (sept mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, agissant comme dit ci-avant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Brouxel, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 25, case 4. – Reçu 4.438,87 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 janvier 2005.

T. Metzler.

(008700.3/222/557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

HARMONY INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 76.999.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 janvier 2005, réf. LSO-BA06187, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008400.3/556/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

PAUILLAC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 8.536.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 27 décembre 2004, les mandats des administrateurs:

Monsieur Carl Speecke, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Koen van Baren, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, 2551 Luxembourg

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour PAUILLAC S.A.

C. Speecke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05144. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008310.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

ITAÚ EUROPA LUXEMBOURG ADVISORY HOLDING COMPANY S.A.,

Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 80.196.

Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire par le Conseil d'Administration

En date du 6 décembre 2004, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Guilherme Bezerril comme administrateur en date du 15 septembre 2004.

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02527. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008303.3/1024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

LION-INTERINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 26.004.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 1^{er} octobre 2004

Le Conseil d'Administration décide d'accepter:

- la démission de Monsieur Yves Deborgher en qualité d'administrateur de la Société, avec effet au 30 septembre 2004,

- d'accepter la cooptation de Monsieur Patrice de Larrard en qualité d'Administrateur, en date du 30 septembre 2004, en remplacement de Monsieur Yves Deborgher, démissionnaire, sous réserve de l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Luxembourg, le 4 octobre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07359. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008305.3/1024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

**KEVLAR S.A., Société Anonyme,
(anc. STEAM & DIESEL INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 77.316.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2005, réf. LSO-BA06217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008308.3/1137/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

SPS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.164.

Avec effet au 24 août 2001, Monsieur Christian Bühlmann a démissionné de ses fonctions de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour SPS INTERNATIONAL, S.à r.l.

C. Smith

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05142. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008311.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

KEVLAR S.A., Société Anonyme,
(anc. STEAM & DIESEL INTERNATIONAL S.A.).
Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 77.316.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 14 janvier 2005
statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2003*

Conseil d'Administration:

Monsieur Jean Vandeworde ayant remis sa démission de ses fonctions de d'administrateur, l'Assemblée Générale a décidé de nommer en remplacement Monsieur Angel Caschera, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2005, réf. LSO-BA06219. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008306.3/1137/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DU HAUT-RHIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.214.

Avec effet au 29 septembre 2003, Monsieur Olivier Mazeaud a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société précitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour extrait sincère et conforme
MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent Domiciliaire

Ch. Agata / A. Galassi

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05137. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008313.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

EPERVIER S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 58.175.

Le 22 décembre 2004, Monsieur Jean Bernard Zeimet a décidé de résilier le siège social de la société EPERVIER S.A., (R.C. B 58.175) établie au 51-53, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2005, réf. LSO-BA06210. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008328.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

CLUBINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 101.114.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 octobre 2004 que:

- L'Assemblée accepte la démission de M. Massimo Quattrocchi, né le 30 juillet 1971 à New Delhi (Inde), demeurant à I-20097 Milan, 52, via Triulziana San Donato Milanese, de ses fonctions de gérant avec effet au 29 octobre 2004.
- Est nommé nouveau gérant Monsieur Adriano Fossati pour une durée illimitée.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01397. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008399.3/984/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

21500

INVERSIONES VISO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.558.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 10 novembre 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Madame Juliette Lorang. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Carl Speecke, Administrateur
- Monsieur Hans de Graaf, Administrateur
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour INVERSIONES VISO S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05125. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(008319.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

AMALTO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.203.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 13 janvier 2005 a appelé aux fonctions d'administrateurs MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, et EURO MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Koen van Baren et de Monsieur Carl Speecke. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur
- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour AMALTO S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05109. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(008324.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

DSK SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 40.371.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2004 que:

Le mandat du commissaire aux comptes étant venu à échéance, l'Assemblée générale décide de reconduire le mandat de la société GEFCO comme commissaire aux comptes pour une année.

MM. Jacques Bauer et Marc Wagener sont nommés membres du Conseil d'Administration. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur les opérations de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2004.

DSK SYSTEMS S.A.

C. Krombach

Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004, réf. LSO-AX00297. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(008395.3/984/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

21501

PINK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 104.893.

Extrait du contrat de vente et transfert de parts sociales daté du 21 décembre 2004

Entre MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

et la société

OAK INVESTMENT PARTNERS IX, L.P., ayant son siège social au One Gorham Island, Westport, 06880 CT, Etats-Unis d'Amérique.

La société BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. cède à OAK INVESTMENT PARTNERS IX, L.P. qui accepte 125 parts sociales, représentant 100% du capital social de la société PINK, S.à r.l., selon les conditions stipulées dans le contrat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2005.

Pour extrait sincère et conforme

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05107. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008327.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

OWL TECH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 57.343.

Le 22 décembre 2004, Monsieur Jean Bernard Zeimet a décidé de résilier le siège social de la société OWL TECH HOLDING S.A. (R.C. B 57.343) établie au 51-53, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2005, réf. LSO-BA06212. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008330.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

LA CAPITALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Adames.

R. C. Luxembourg B 68.183.

Le bilan au 31 décembre 2003 et annexes, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05571, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008334.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

OBECHÉ, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 47.475.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 25 mars 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 330 du 9 septembre 1994. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 16 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 592 du 29 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 850 du 5 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06413, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

OBECHÉ, Société Anonyme Holding

Signature

(008422.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

HARMONY INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 76.999.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2003, enregistrés à Luxembourg, le 24 janvier 2005, réf. LSO-BA06188, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008404.3/556/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

HARMONY INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 76.999.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 janvier 2005, réf. LSO-BA06189, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008498.3/556/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

GOLDMAN & COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 98.435.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03682, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008504.3/4185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

DEUTSCHE FUNDING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 85.128.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05758, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Schweig / R. Caspers.

(008450.3/1463/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

SOCIETE IMMOBILIERE CLAIRVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 69.568.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 janvier 2005

* L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04635. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008345.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

CAPINET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 72.763.

Le bilan au 31 décembre 2003 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

CAPINET S.A.

Signature

(008351.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

BARFIELD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 32.386.

Le bilan au 31 décembre 2003 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05965, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BARFIELD INTERNATIONAL S.A.

Signature

(008355.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

GL LAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 89.465.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05857, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(008360.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

LA CAPITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Adames.
R. C. Luxembourg B 68.183.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 16 décembre 2004 que:

* Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société:

- Maître Charles Duro, avocat, demeurant 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg;
- Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg;
- Monsieur Philippe Ziegler, homme d'affaires, demeurant 4, avenue de Champel, CH-1206 Genève

* A été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société:

- La société FIDUCIAIRE GRAND DUCALE S.A., avec siège social 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes de la société prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05575. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008337.3/317/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

WD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 89.466.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05860, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(008366.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

ANTINORI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 51.236.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(008378.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

INTERNATIONAL FINANCE & DEVELOPPING SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.984.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03878, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(008381.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

HARMONY INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 76.999.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 janvier 2005, réf. LSO-BA06186, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(008384.3/556/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.
